ISSN 0024-7650
L 15290 - 2475 - F: 1,20 €
Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2475
8 janvier 2016
1,20 € • DOM: 1,80 €

Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

Lutte ouvrière

Le journal d'Arlette Laguiller

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Face aux reniements du PS

Pour un courant communiste dans la classe ouvrière

2016

Hausse des prix

timbres, taxes sur les carburants...

pages 4 et 15

Arabie saoudite

Le régime souffle sur le feu

page 8

Loi sur la sécurité

Coudées franches pour la police

page 16

Hollande prêt à vendre ce qu'il reste du PS pour être réélu

Du fait de la proximité des attentats de novembre dernier et de la commémoration des massacres de janvier à *Charlie Hebdo*, à Montrouge et à l'Hyper Casher, la tournée des vœux de Hollande est placée sous le signe de la lutte antiterroriste.

Hollande s'est coulé à merveille dans son costume de protecteur de la nation et de chef de guerre, qui lui a d'ores et déjà permis d'inverser sa cote de popularité et lui a redonné quelques chances pour 2017. Il conservera l'habit tant qu'il pourra.

C'est pourquoi, bien qu'inefficace pour empêcher le terrorisme, Hollande a déjà prolongé l'état d'urgence de trois mois. Et il veut modifier la Constitution afin d'y inscrire la déchéance de nationalité pour les binationaux nés en France coupables d'actes de terrorisme. Cette mesure, que tout le monde reconnaît comme étant symbolique, est au cœur de la mue politique souhaitée par Hollande. Car en politique, il y a des symboles qui comptent, et celui-ci en fait partie.

Historiquement portée par le Front national, reprise, promise et jamais mise en œuvre par Sarkozy, cette mesure est la marque de la droite et de tous ceux qui font une différence entre des Français qui seraient de « souche » et des Français qui seraient de « papiers ».

C'est la raison pour laquelle la gauche l'avait jusque-là toujours combattue. En réponse à Sarkozy qui l'avait proposée en 2010, Valls avait déclaré : *« On rentre dans un débat nauséabond, absurde, un jeu politique où on essaie de faire croire qu'immigration et insécurité, c'est lié. »* Aujourd'hui, il reprend le vieil argumentaire du FN et de la droite pour démontrer l'inverse !

Et qu'une partie de la gauche y soit toujours hostile n'a fait que convaincre Hollande… de défendre cette mesure. En affrontant une fronde de son propre parti, Hollande pourra parfaire sa stature de président au-dessus de la mêlée, insensible aux querelles partisanes et exclusivement guidé par l'unité de la nation, tout en s'adressant à l'électorat du centre et de la droite.

Tout au long de son quinquennat, Hollande sera donc allé de déchéance en déchéance.

Dès son arrivée au pouvoir, Hollande a jeté aux orties les quelques mesures qui auraient pu être favorables aux travailleurs, pour adopter la ligne patronale : démantèlement des droits sociaux, allégement du coût du travail et chantage à la compétitivité. Il a renié ses maigres engagements sous la pression du patronat.

Aujourd'hui, sous la pression électoraliste et politicienne de la droite, il liquide le peu de positions progressistes qui faisaient la différence entre la gauche et la droite. Il largue ce qui restait au PS des idéaux d'égalité, de solidarité, d'ouverture et de tolérance et s'adapte à la poussée réactionnaire.

C'est un calcul politique cynique et dangereux. En accréditant les thèses du FN, Hollande contribue à renforcer la xénophobie et les amalgames dans l'opinion. Il prend le risque de conforter les imbéciles racistes prêts à s'en prendre physiquement à des étrangers ou à ceux dont la couleur de peau est différente. Pour préserver ses chances d'être réélu, Hollande est prêt à vendre son âme et celle de son parti.

Cela fait bien longtemps que, mis à part son nom, plus rien ne rattache le PS aux valeurs socialistes et communistes qui étaient celles de ses origines.

En poussant plus loin sa déchéance politique et morale, la « gauche », dont le PS est le socle depuis plus de trente ans, est en train de mourir de sa belle mort. Pleurer dessus et essayer de la ressusciter en demandant à Hollande, Valls ou Macron de mener une autre politique, comme le fait le PCF, est ridicule.

L'avenir des exploités ne dépend pas de nouvelles combinaisons politiciennes. Il dépend d'eux-mêmes et des combats qu'ils mèneront. Il dépend de leur capacité à s'opposer aux attaques patronales et gouvernementales.

Ce sont ces attaques, l'enrichissement de la classe dominante et l'appauvrissement général de la société qui en découle qui nourrissent l'individualisme, le communautarisme et cette dégénérescence morale que sont le racisme et la haine de l'étranger.

Alors, nous souhaitons qu'en 2016 de plus en plus de travailleurs s'engagent pour reconstruire un courant politique représentant leurs intérêts et se fixant pour but de renverser la domination des capitalistes. Un courant qui n'a rien à faire des papiers, de la nationalité ou de la binationalité octroyés par les politiciens bourgeois. Un courant dans lequel tous les exploités pourront apporter leur capacité de révolte et leur conscience d'avoir, ensemble, une société à transformer.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ

Vœux présidentiels, Hollande homme de guerre 3
Vers la baisse (statistique) du chômage 3
Smic : hausse minimum, mépris maximum 3
Xavier Bertrand fait du neuf avec du vieux 3
Hollande, un digne héritier de Mitterrand 4
Le programme de Juppé, une copie du FN 4
Taxes sur les carburants en augmentation 4
Déchéance de la nationalité 5
Les conflits entre États créent des apatrides 5
Procès Wildenstein : évasion fiscale 6
Marché de l'art et art du marché 6
Loyers parisiens, propriétaires gagnants 6
Complémentaires santé obligatoires 7
Ruptures conventionnelles 7
Aéroport Lyon-Saint-Exupéry 7
France terre d'accueil, ses bidonvilles 12
Le prix de l'or noir 13
Les eaux sales du profit 13
Miroir d'eau à Beauvais 13
Loi sécuritaire 16
Les vœux du Medef 16
Fil rouge 16

ENTREPRISES

Alteo – Gardanne, un permis de polluer 14
Travail du dimanche chez Zara 14
La Poste – Rennes 14
Galeries Lafayette Beauvais 14
Compte pénibilité 15
La Poste : nouvelle hausse des tarifs 15

DANS LE MONDE

Arabie saoudite : nouvelle escalade 8
Une opération politique sanglante 8
Turquie : une sale guerre 9
Élections en Centrafrique 9
États-Unis : police et justice au travail 10
Mumia Abu-Jamal : truquages de l'administration 10
Donald Trump bat la campagne 10
Scandale Volkswagen 11
Côte d'Ivoire : grève victorieuse 11
Crise boursière : maladie sénile du capitalisme 11

IL Y A 50 ANS

La catastrophe de Feyzin 12

Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique «dans les kiosques») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

Vœux présidentiels : Hollande homme de guerre

Lors de ses vœux de Nouvel An, Hollande s'est présenté en protecteur des Français et de la République, égrenant la liste de toutes les mesures destinées, selon lui, à lutter contre le terrorisme, insistant en particulier sur l'état d'urgence qu'il veut inscrire dans la Constitution, ainsi que la déchéance de nationalité française pour les binationaux condamnés pour terrorisme. Toujours dans le registre martial, il a déclaré vouloir intensifier les bombardements en Syrie contre Daech.

Ces mesures ne sont pas de nature à empêcher un nouvel attentat, mais elles visent à permettre à Hollande d'adopter la posture de « père de la nation », payante dans les sondages. D'autant qu'il sait parfaitement que ce n'est pas sur le terrain de la lutte contre le chômage qu'il va pouvoir se refaire une santé électorale. Il a bien été obligé d'en parler tout de même et de promettre de donner une formation à 500 000 chômeurs et de développer l'apprentissage. À défaut de créer des emplois, peut-être permettront-elles de diminuer un peu les statistiques officielles du chômage, mais ce n'est même pas sûr…

Heureusement pour Hollande, il restait la COP 21 dont il a pu se féliciter. Mais cela fait maigre comme succès. Alors rien ne vaut une bonne guerre, avec poses martiales à l'appui.

Vincent Gelas

Vers la baisse (statistique) du chômage

Annoncé par Hollande au cours de ses vœux de Nouvel An, un nouveau plan de « lutte contre le chômage » est en préparation. Bien que les derniers arbitrages n'aient pas encore été précisés, il prévoit de proposer une formation pendant plusieurs mois à 500 000 chômeurs dans les métiers dits « d'avenir ou en tension ». Comme si c'était faute de personnel qualifié que le patronat refusait d'embaucher, et comme si au contraire il ne continuait pas sa saignée dans les effectifs des entreprises !

Son coût devrait avoisiner le milliard d'euros. Mais l'État ne devrait en prendre en charge que la moitié, espérant convaincre les régions et les partenaires sociaux de puiser dans les fonds destinés à la formation professionnelle.

Sans que l'on sache bien de quel nouveau gisement d'emplois inconnus il s'agit, on voit déjà l'intérêt pour l'exécutif d'envoyer en formation un demi-million de chômeurs. Dans les statistiques du chômage, ils passeraient des catégories A, B ou C à la catégorie D. Ainsi le chiffre le plus souvent cité, celui de la catégorie A – 3 574 800 selon le dernier indice – pourrait diminuer notablement.

En plus de ces formations, Hollande proposerait de relancer l'apprentissage et d'accorder une nouvelle prime de 1 000 à 2 000 euros par nouvelle embauche dans les très petites entreprises : des mesures visant à satisfaire un patronat qui réclame de payer toujours moins la main-d'œuvre pour augmenter ses profits.

Il est peu probable que ce nouveau plan crée de véritables emplois. Mais l'important est qu'Hollande espère qu'il aidera un peu sa campagne.

Gilles Boti

Smic : hausse minimum, mépris maximum

Pour la quatrième année consécutive, le gouvernement s'est refusé au moindre coup de pouce supplémentaire pour revaloriser le salaire minimum. Au mois de janvier, les travailleurs au smic ne verront donc leur salaire « augmenter » que de la revalorisation automatique, soit 6 euros net de plus par mois.

Il paraît que le gouvernement a suivi le groupe d'économistes chargé de donner un avis consultatif, qui soulignait dans son rapport que *« le futur reste encore très incertain. Ce n'est pas le moment d'ajouter à l'incertitude en cherchant à accélérer dès à présent la hausse des salaires. »* Rappelons que les employeurs sont totalement exonérés de cotisations à la Sécurité sociale pour tout salarié au smic depuis le début de l'année 2015 et qu'ils bénéficient d'allégements progressifs de charges sociales sur les salaires allant jusqu'à 1,6 smic.

Les smicards, qui jonglent pour boucler les fins de mois avec un salaire net de 1 143 euros, apprécieront à sa juste valeur l'effort du gouvernement pour épargner toute « incertitude » au patronat, un effort démonstratif qui concrétise toutes les déclarations d'amour que Valls ou Macron ont pu adresser au Medef.

Nadia Cantale

Nord-Pas-de-Calais-Picardie : Xavier Bertrand fait du neuf avec du vieux

« Plus rien ne sera jamais comme avant », « J'ai changé à jamais ma façon de faire de la politique » : élu président de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie le 4 janvier, Xavier Bertrand a repris son couplet favori depuis que son parti a remporté les élections, sur ce que cette campagne lui a « révélé ».

Il n'est pas le premier, ni le dernier, des vieux routards de la politique à tenter de se faire passer pour un perdreau de l'année, bien décidé à *« faire de la politique autrement »* et à ne plus tomber dans les *« bassesses politiciennes »*. Et d'illustrer toute la noblesse de ces nouvelles pratiques en promettant de prendre en compte tous les avis, y compris ceux des responsables de gauche qui se sont privés de toute représentation au sein du conseil régional en retirant leur candidature au 2e tour pour appeler à voter Bertrand.

Les discours de Xavier Bertrand ne recouvrent évidemment aucune prise de conscience fulgurante, mais seulement une banale tentative de se faire bien voir de l'électorat. Derrière son « nouveau » langage, on retrouve dans ce qu'il promet pour la région les bonnes vieilles mesures au service du patronat : financement d'une partie des charges sociales des entreprises pour tout emploi créé dans la région, triplement de la prime pour celles qui prennent des apprentis. Sans oublier, pour faire bonne mesure, la baisse du nombre d'agents employés par la région et une intervention auprès des départements pour qu'ils coupent les revenus des allocataires du RSA qui refuseraient deux formations de suite.

Verser l'argent public au patronat tout en désignant les plus pauvres comme boucs émissaires et en supprimant des emplois publics : vraiment rien de neuf sous le soleil !

N.C.

Cercle Léon Trotsky

Les combats pour l'émancipation des femmes et le mouvement ouvrier

Vendredi 8 janvier à 20 h 30

Grande salle de la Mutualité

24, rue Saint-Victor, Paris 5e

Métro Maubert-Mutualité – ligne 10

Participation aux frais : 3 euros

Commémoration : Hollande, digne héritier de Mitterrand

Hollande multiplie les commémorations. Après celles organisées à la mémoire des victimes des attentats contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Casher, il devait se recueillir le 8 janvier à Jarnac sur la tombe de François Mitterrand, mort il y a tout juste vingt ans.

Hollande, qui s'emploie à solder ce qu'il lui reste de « valeurs de gauche » pour draguer les électeurs de droite en vue de la présidentielle de 2017, ne se trompe pas de cible en invoquant les mânes de Mitterrand. Passé à la postérité pour avoir ramené la gauche au pouvoir en 1981, après avoir pris la tête du Parti socialiste moribond en 1971, Mitterrand fut avant tout un politicien bourgeois de droite, rompu à toutes les manœuvres et les retournements.

Il commença sa carrière politique sous le régime de Pétain, avant de la poursuivre sous la 4e République en étant onze fois ministre. À l'Intérieur en 1954, quand le FLN déclencha l'insurrection algérienne, il déclara : *« L'Algérie c'est la France »* et mit en œuvre la répression. Garde des Sceaux sous Guy Mollet en 1956, il envoya des dizaines de militants indépendantistes à l'échafaud, dont le communiste Fernand Yveton, condamné à mort pour une bombe qui n'explosa jamais.

Si Mitterrand put faire oublier ce passé de ministre anticommuniste et pro-Algérie française, jusqu'à prétendre incarner la « rupture avec le capitalisme » et devenir le chef de file de toute la gauche, il le dut aux dirigeants du PCF. Dans l'espoir d'être associé au pouvoir, celui-ci mit son poids électoral, au départ quatre à cinq fois plus élevé que celui du PS, au service de l'Union de la gauche. Son crédit auprès des travailleurs et l'énergie de ses militants permirent finalement à Mitterrand de s'installer à l'Élysée.

Le PCF eut des ministres, mais paya au prix fort cette politique en perdant ses électeurs et en décourageant ses militants. Les travailleurs la payèrent plus cher encore. Au pouvoir, le Parti socialiste, avec ou sans le Parti communiste, mena la politique que la bourgeoisie exigeait : accompagner les plans de licenciements, arroser les entreprises de subventions et d'exonérations diverses, nationaliser les secteurs en crise avant de privatiser les plus rentables, bloquer les salaires et dégrader toujours plus les conditions d'accès à la retraite ou aux soins.

En s'en prenant ouvertement au Code du travail, Macron, Valls et Hollande reprennent aujourd'hui jusqu'au langage patronal. Mais ils sont les dignes héritiers d'un Mitterrand qui *« réconcilia les socialistes avec la Bourse »*, selon les mots de feu Bérégovoy, et qui n'hésita pas à faire de l'affairiste Tapie un ministre. Quand Valls stigmatise les Roms ou les migrants, il ne détonne pas par rapport à Édith Cresson, Premier ministre en 1991, ironisant sur l'expulsion *« totalement gratuite »* des sans-papiers par charters.

À chacun de ses passages au pouvoir, avec Mitterrand, puis Jospin et maintenant Hollande, la gauche a déçu ses électeurs, elle a écœuré une fraction toujours plus large de travailleurs et démoralisé nombre de militants. À ce titre, elle porte une responsabilité écrasante dans la perte de repères au sein des couches populaires et dans la montée du FN.

À l'heure où Hollande s'emploie à brader ce qu'il restait des lointaines origines socialistes du PS, les travailleurs et les militants ouvriers n'ont ni à pleurer sur la dépouille de la gauche ni à invoquer Mitterrand pour la ressusciter. Ils doivent renouer avec la lutte de classe et réimplanter dans la classe ouvrière la conscience qu'elle ne changera la vie qu'en renversant elle-même le pouvoir économique et politique de la bourgeoisie.

Xavier Lachau

Le programme de Juppé : comme les autres, une copie du FN

Dans la lutte pour la primaire à droite, Juppé s'était donné un temps des allures de centriste pour se démarquer de Sarkozy, mais les propositions qu'il détaille dans une interview au *Journal du dimanche* du 3 janvier 2016 montrent clairement une volonté de plaire à un électorat très à droite, voire à l'extrême droite.

Le titre de son livre-programme annonce d'entrée la couleur : *Pour un État fort*. Et toutes ses propositions visent à peaufiner son image d'homme de droite partisan de l'ordre : construire 10 000 places de prison, rétablir les peines plancher, supprimer les peines de substitution. Et, cerise sur le gâteau, il se prononce en faveur du rétablissement de la loi Ciotti, qui permettait de suspendre les allocations familiales aux parents d'élèves absentéistes.

Si Juppé semble prendre ses distances d'avec la proposition de Hollande sur la déchéance de nationalité, jugeant son efficacité « faible, voire nulle », c'est pour déplorer dans la suite de l'interview qu'il n'y ait eu que huit déchéances prononcées jusqu'à présent et pour en réclamer davantage !

S'il prône une « identité heureuse », faisant ainsi mine de se démarquer des propos de Sarkozy sur l'identité nationale, Juppé opère le même amalgame répugnant que celui-ci et Le Pen entre insécurité et immigration. Comme ces derniers, il veut réformer l'espace Schengen, durcir les conditions du regroupement familial, autoriser le placement des familles, et donc des enfants, en rétention administrative, faire voter chaque année par le Parlement un plafond d'immigration légale et mettre en place un système par points pour l'attribution des titres de séjour, en gros une carte de séjour à points, comme le permis.

Pas de quoi s'étonner que le politicien de droite Juppé aille chercher ses propositions dans le programme du FN. Comme Sarkozy et Hollande, et pour les mêmes raisons qu'eux : s'il faut aller chercher des arguments à l'extrême droite pour être élu président, ils sont prêts à tout !

Aline Urbain

Carburants : un impôt en augmentation

Le 7 octobre, la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, annonçait un rapprochement de la fiscalité sur le gazole, polluant dangereux pour la santé, de celle des autres carburants, en augmentant les taxes sur le diesel et en diminuant les autres. Cela devait certes changer pour les utilisateurs mais était censé rester neutre au niveau de l'État.

Oui, mais c'était sans compter sur l'apparition de la contribution climat énergie décidée précédemment en 2014 et qui augmente tous les carburants, car les rejets de gaz à effet de serre se font autant avec le gazole qu'avec l'essence.

Le résultat est que les taxes sur le diesel augmentent un peu plus que sur l'essence, mais que tout augmente depuis le 1er janvier, avec 3,5 centimes d'euros de plus pour le litre de gazole et 2 centimes de plus pour le sans-plomb 95. Seul le SP-E10, contenant du bioéthanol (issu de l'agriculture) et assez peu utilisé, ne bougera pas. Et encore, ce n'est pas fini, la contribution climat énergie doit augmenter en 2017, et peut-être les années suivantes.

En réalité, l'État cherche à augmenter les rentrées fiscales sur la vente des carburants. Ses ressources alimentent non seulement ses caisses mais aussi celles des régions et des départements et même des entreprises. Le monde politicien et patronal est bien d'accord pour augmenter ces taxes, à condition qu'elles retombent sur le consommateur final, en l'occurrence les automobilistes. C'est un nouvel impôt, tout simplement.

Quant à la ministre de l'Écologie, elle est là pour tenter d'adapter son discours aux circonstances.

André Victor

Déchéance de la nationalité : pour ne pas parler du vrai problème

L'extension de la déchéance de la nationalité aux binationaux nés en France est devenue un des sujets principaux de la politique nationale, depuis son évocation par Hollande devant le Congrès au lendemain des attentats du 13 novembre, en même temps que l'état d'urgence.

Le coup joué par Hollande visait à doubler l'opposition sur sa droite, en lançant au milieu du jeu politicien une mesure tirée de l'idéologie du Front national. À chaud, quand tous les parlementaires de droite et d'extrême droite comme de gauche ne juraient qu'au nom de leur « unité nationale », il s'est trouvé très peu de voix pour dénoncer cette mesure. Maintenant, elle est devenue un casse-tête juridique et politique, pour la droite et la gauche, mais elle anime tout ce landernau politique.

D'abord, dans une partie de l'électorat jusque-là encore fidèle au PS, il y a eu l'écœurement qu'une telle mesure soit proposée par un gouvernement de gauche. Profitant de ce frémissement dans leur camp, les dirigeants frondeurs du PS sont remontés un peu au créneau pour faire entendre leur opposition… très modérée. Christiane Taubira, après avoir annoncé que le gouvernement renoncerait à cette mesure, a dû manger son chapeau en déclarant : *« La parole dernière est celle du président. »* Quant aux frondeurs, malgré leurs déclarations, il est bien difficile de savoir ce qu'ils feront exactement lors du vote au Congrès.

Jean-Christophe Cambadélis, en bon secrétaire du PS, a trouvé une formule de synthèse, déclarant que la déchéance de la nationalité était discutable parce que ce n'était pas *« une valeur […] qui vient de la gauche »*, mais qu'en même temps elle n'était pas indigne. À la direction du PS et au gouvernement, certains ont donc cherché une mesure alternative comme « la déchéance pour tous » ou encore « l'indignité nationale », qui retire les droits civiques mais pas la nationalité. La mesure proposée à l'Assemblée nationale sera-t-elle un peu, beaucoup ou passionnément réactionnaire ?

Du côté de la droite, le piège tendu par Hollande semble avoir une certaine efficacité pour attiser les divisions à l'approche de la présidentielle. Sarkozy a déclaré qu'il était évidemment pour l'extension de la déchéance nationale aux binationaux et qu'il en attendait plus. Juppé la trouve inutile, mais il demande à ce que les déchéances actuellement possibles soient prononcées en plus grand nombre ! Nadine Morano veut, elle, l'étendre *« aux femmes qui portent la burqa »*. Un des rares à droite à avoir annoncé qu'il voterait contre, *« pour ne pas sauver M. Hollande »*, est… Patrick Devedjian, qui n'a jamais renié son activisme de jeunesse à l'extrême droite.

Toutes ces rivalités à propos d'une mesure qui est autant symbolique que réactionnaire sont le pendant de l'unanimité de toute cette classe politique, au sein de laquelle personne ne met en cause les politiques d'intervention de l'impérialisme français au Proche-Orient et en Afrique. Les attentats terroristes sont pourtant bien le retour, sur le sol français, de guerres dans lesquelles Hollande a allègrement engagé le pays. Mais il ne faut pas en parler !

Pierre Royan

Et maintenant, la déchéance pour tous !

Alors que Hollande vient de rappeler dans ses vœux du Nouvel An qu'il compte faire inscrire dans la Constitution française la déchéance de nationalité pour tous les binationaux accusés de terrorisme, y compris ceux qui sont nés en France, plusieurs voix se font entendre pour étendre cette mesure à tous les citoyens français, au nom de l'égalité.

C'est au début principalement des rangs de la gauche, Jean-Pierre Chevènement ou Jean-Vincent Placé, ou de la droite dite modérée, NKM, qu'est venue cette idée, reprise la semaine suivante par des ténors du gouvernement et du Parti socialiste. La mesure aurait ainsi l'avantage de ne pas prêter le flanc aux accusations de discrimination que suscite la déchéance de nationalité pour les binationaux. Faire passer une mesure aussi réactionnaire pour égalitaire, presque antiraciste puisqu'elle ne ciblerait aucune catégorie de Français en particulier, il faut oser ! Et tous de discuter doctement du problème de savoir comment les accords internationaux interdisant de créer des apatrides pourraient être tournés.

La possibilité de prononcer la déchéance de nationalité, sous une forme ou une autre, n'empêcherait aucun terroriste d'agir. Mais elle renforcerait encore un arsenal sécuritaire pouvant être utilisé demain contre tout contestataire. En attendant, elle permet à ceux qui la mettent en avant de flatter l'électorat le plus réactionnaire.

Jacques Le Gall

Quand les conflits entre États créent des apatrides

Le principe selon lequel toute personne devrait avoir une nationalité est relativement récent, lié à la création des États-nations. Il implique que l'individu se voit reconnaître des droits, et des devoirs, non pas tout simplement en tant que personne humaine, mais du fait de son rattachement à tel ou tel État en fonction de différents critères plus ou moins restrictifs, comme son lieu de résidence, sa généalogie, sa langue ou autres. On ne peut que souhaiter que l'humanité future dépasse cet imbroglio de législations qui sont autant de limitations aux droits élémentaires qui devraient être ceux de tous ses membres. Mais le pire est encore, dans ce contexte, le fait de ne se voir reconnaître aucune nationalité, c'est-à-dire d'être apatride et donc de n'avoir de droits nulle part !

Selon la convention de New York de 1954, *« un apatride est toute personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant »*, c'est-à-dire qui ne bénéficie de la protection d'aucun État. Cette convention a introduit en principe, chez les États signataires, quelques protections pour les apatrides, à commencer par le fait qu'aucun ne doit se voir infliger un traitement plus défavorable que celui de tout étranger possédant une nationalité.

C'est à partir de la fin de la Première Guerre mondiale que le nombre d'apatrides s'est développé, en liaison avec les guerres ou les politiques menées par les États nationaux. En 1919, le redécoupage de l'Europe après la défaite des empires centraux – Allemagne et Autriche-Hongrie – entraîna la déchéance automatique de leur nationalité pour les ressortissants de régions entières contraints à la fuite. En 1922, la Société des nations, l'ancêtre de l'ONU, créa à destination des Russes blancs émigrés en Europe de l'Ouest le passeport Nansen, document qui servait de papier d'identité aux apatrides et leur permettait de voyager. Trente-huit États, dont la France, le reconnurent par la suite et il resta en circulation jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

À partir de 1933, l'instauration du régime nazi en Allemagne provoqua l'exode vers la France de 40 000 personnes déchues de leur nationalité, en majorité des Juifs mais aussi des opposants politiques au régime nazi. Appelés « réfugiés provenant d'Allemagne », ces apatrides reçurent un statut moins protecteur que celui accordé par le passeport Nansen. Et pendant le régime de Vichy, les réfugiés apatrides ne bénéficièrent plus d'aucune protection. De Gaulle, qui s'était exilé en Angleterre, fut déclaré apatride, mais il bénéficiait il est vrai de l'hospitalité de Churchill !

La fin de la Deuxième Guerre mondiale vit elle aussi des situations inextricables en Europe. Des millions de personnes enlevées de force à leur pays d'origine pour faire tourner l'économie allemande devenaient apatrides quand leur pays avait disparu en tant qu'État indépendant, tels par exemple les Pays baltes intégrés à l'URSS. Vers quel pays les renvoyer alors ?

Malgré les conventions de 1954 et 1961 de l'ONU visant à réduire les cas d'apatrides, chaque conflit entre nations ou peuples aboutit à en créer. Pour ne citer qu'un exemple : en Syrie, les Kurdes furent considérés comme apatrides entre 1962 et 2011. La décolonisation en Afrique, avec les nouvelles frontières et la multiplication des conflits ethniques, en créa encore. Plus récemment, dans les années 1990, quand de nouveaux États se sont mis en place après la fin du régime soviétique ou lors de la guerre aboutissant au dépeçage de la Yougoslavie, différentes catégories d'habitants perdirent leur nationalité sans en retrouver une nouvelle.

Selon le haut-commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), il y aurait actuellement plus de 12 millions d'apatrides dans le monde. Théoriquement, en France, en vertu d'une loi de 1998, un individu ne peut être déchu de sa nationalité si cela a pour résultat de le rendre apatride, mais cette loi peut être changée. D'autre part, la France n'a pas ratifié la convention de l'ONU de 1961 interdisant de rendre un individu apatride en lui retirant sa nationalité. Cela tombe bien pour le gouvernement Hollande.

Marianne Lamiral

DR

Procès Wildenstein : spécialistes de l'art… de l'évasion fiscale

Lundi 4 janvier a commencé au tribunal correctionnel de Paris le procès pour fraude fiscale du richissime marchand d'art franco-américain Guy Wildenstein. Quelques-uns de ses conseillers, avocats ou notaires, ainsi que des établissements bancaires, sont également sur la sellette.

Ce sont deux veuves de la famille qui, s'estimant flouées dans le partage de l'héritage, ont révélé la manière dont les Wildenstein, depuis des générations, dissimulaient au fisc l'essentiel de leur énorme fortune.

La plupart des biens de la famille se trouvent enregistrés au nom de trusts situés aux Bahamas ou à Guernesey, hors d'atteinte du fisc. Ces structures financières héritées du droit anglo-saxon permettent de donner la gestion de l'essentiel de la fortune familiale à des institutions de confiance. Officiellement sortis du patrimoine, ces biens sont exonérés des droits de succession. L'un de ces trusts, Delta, est ainsi propriétaire de tableaux valant un milliard de dollars et qui se trouvent en réalité aux États-Unis et en Suisse.

La fortune des Wildenstein ne s'arrête pas là. On y trouve entre autres, outre la résidence en Suisse, une autre dans le quartier le plus chic de New York, une écurie de courses à Chantilly, un château dans l'Essonne, un îlot privé dans les îles Vierges, un ranch de 30 000 hectares au Kenya, plusieurs galeries d'art, etc.

En 2011, Guy Wildenstein, qui prétend *« ne rien comprendre à la fiscalité »*, a été mis en examen. L'alerte avait été donnée bien avant, mais le fait qu'il soit un des membres fondateurs de l'UMP et un ami personnel de Sarkozy n'avait pas particulièrement stimulé le zèle d'Éric Woerth, le ministre du Budget de l'époque, à déclencher une procédure !

Deux redressements fiscaux de 550 et 450 millions d'euros ont fini par être imposés à la famille. Deux juges d'instruction ont estimé que les trusts étaient fictifs, avec pour seul but d'échapper à l'impôt, que le patrimoine était en réalité toujours géré par la famille et par ses conseillers à coups de fausses conventions de prêts, fausses factures, etc., d'où le procès actuel pour fraude fiscale et blanchiment.

Pour ce procès emblématique, et qui risque de durer, combien de fraudeurs restent dans l'ombre ? Les contrôles fiscaux sont infiniment moins fréquents sur les très grandes entreprises ou les très grandes fortunes que sur les petites ou même sur les particuliers. Selon un rapport de quatre ONG datant de novembre 2015, la France est en deuxième position pour le nombre de comptes en Suisse ouverts par ses ressortissants, qui y dissimuleraient 12,5 milliards d'euros.

Le gouvernement se vante d'avoir fait payer deux milliards d'euros à 45 000 repentis. Mais c'est encore peu de chose face aux montages qui permettent à des particuliers multimillionnaires ou à des entreprises multinationales, comme Total, de transférer des profits énormes dans des paradis fiscaux, de façon tout à fait légale.

Sylvie Maréchal

Marché de l'art et art du marché

À l'occasion du procès Wildenstein, la presse a évoqué la fortune de la famille, sans que personne ne puisse la chiffrer.

L'explication d'une telle fortune serait à rechercher dans le sens artistique et commercial de trois générations de marchands d'art. Alors que tout un chacun est capable de se lier d'amitié avec son voisin de palier ou de conserver un copain de régiment, les Wildenstein, eux, attireraient les artistes, surtout ceux qui finissent par bien se vendre. Pour devenir milliardaire, il suffirait de reconnaître le génie d'un crève-la-faim comme Van Gogh, de prendre l'apéritif avec lui régulièrement, de lui acheter ses toiles pour une bouchée de pain et d'attendre que la cote monte.

Or, depuis plus d'un siècle, la cote des œuvres d'art monte à des hauteurs vertigineuses. Elle monte depuis que les grandes familles bourgeoises, de Paris à New York, de Londres à Berlin, dépensent leurs excédents de capitaux en achetant de l'art et en créant de fait un marché… et des marchands. Avoir un Picasso dans son salon, c'est en même temps épater ses invités et faire un bon placement.

Le talent des Wildenstein et de quelques autres, s'il faut l'appeler ainsi, c'est d'avoir su accompagner le parasitisme croissant de la bourgeoisie en accomplissant pour elle ce miracle : lui permettre de dépenser son capital et de l'arrondir à la fois, sans rien produire, naturellement.

Les Tricheurs, par le Caravage. Des gagne-petit à côté de Wildenstein et Cie.

À Versailles aussi, du temps de Louis XIV, quelques organisateurs de plaisirs ont fini riches, voire anoblis. Ils ont disparu en même temps que leur clientèle.

Paul Galois

Loyers parisiens : les propriétaires toujours gagnants

Les professionnels de l'immobilier se plaignent de l'encadrement des loyers mis en place à Paris depuis le 1er août 2015. Cette mesure, associée à la reconduction de l'encadrement à la relocation, qui empêche d'augmenter le loyer entre deux locataires successifs, plomberait l'investissement locatif à tel point que, selon eux, des propriétaires pourraient renoncer en 2016 à mettre leurs biens en location dans cette ville.

Les conséquences de l'encadrement des loyers pour les nouveaux contrats locatifs signés à Paris sont pourtant plus que limitées. Une enquête de l'association Consommation, logement et cadre de vie effectuée en octobre 2015, deux mois après son entrée en vigueur, montrait que 42 % des petites annonces étudiées dépassaient de 146 euros par mois en moyenne le plafond autorisé. Les dépassements les plus importants concernaient les petites surfaces, celles que recherchent les locataires les moins argentés.

Et, même dans le cas où cet encadrement finirait par entraîner une petite baisse des loyers parisiens, si toutefois il était maintenu assez longtemps, car il n'a été adopté qu'à titre expérimental, les propriétaires de logements parisiens ont bien d'autres moyens de faire de bons retours sur investissement.

Depuis octobre 2015, sous prétexte de lutter contre la vacance durable des logements, la ville de Paris leur propose par exemple le système Multiloc, une aide financière pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros s'ils s'engagent à louer leur bien pendant trois ans et à un loyer inférieur d'au moins 20 % au loyer de référence. Elle s'assortit d'une possible déduction des impôts de 30 % du montant des loyers.

De son côté, l'État reconduit la loi Pinel pour l'année 2016. Elle accorde une réduction d'impôt pouvant atteindre 12 à 21 % du montant de l'achat immobilier, à condition que l'investisseur s'engage à louer pendant six à douze ans et à proposer un loyer 15 % en dessous du prix du marché. S'appliquant à du neuf ou à du vieux rénové, à la location aux ascendants et aux descendants, elle constitue un beau cadeau pour de nombreux investisseurs immobiliers.

À Paris comme dans la France entière, l'investissement locatif a encore de beaux jours devant lui… quoi qu'en disent les professionnels du secteur.

Valérie Fontaine

Lisez la revue Lutte de classe

Revue de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du numéro n° 172 (décembre 2015 – janvier 2016) :

- Élections régionales et grandes manœuvres politiques
- Le Front national et la bourgeoisie
- La crise sans fin des migrants
- Daech, fruit monstrueux des interventions impérialistes
- Le Parti travailliste britannique change de leader, pas de politique
- Haïti : les classes populaires face aux bandes armées

Prix : 2,50 euros

Envoi contre six timbres rouges à 0,80 euro

Complémentaires santé obligatoires : un pactole pour les sociétés d'assurance

Depuis le 1er janvier, tous les salariés doivent bénéficier d'une complémentaire santé d'entreprise, financée pour moitié par leur employeur. Jusqu'à présent, plus de 4 millions de salariés, en particulier dans les TPE (les très petites entreprises), ne bénéficiaient pas de mutuelle d'entreprise, et 10 % de ces travailleurs n'avaient pas de mutuelle du tout.

Depuis des années, les gouvernements successifs, de droite et de gauche, ont tous diminué, de plus en plus, la part des frais de santé remboursés par la Sécurité sociale. Se soigner coûte donc de plus en plus cher, lorsqu'on n'a pas de mutuelle, et de plus en plus de gens y renoncent faute d'argent.

Pour un certain nombre de salariés, l'instauration de la complémentaire d'entreprise constituera sans doute un progrès, soit parce qu'ils n'en avaient pas auparavant, soit parce qu'ils seront ainsi mieux couverts. Mais cette mutuelle qui sera choisie par l'employeur ne convendra pas forcément à tous. Beaucoup d'entreprises, en particulier les plus petites, ont visiblement choisi les mutuelles les moins chères possible, avec le minimum de remboursements imposé par la loi. Certains salariés, qui avaient déjà une mutuelle individuelle, seront moins bien couverts qu'avant. Ils pourront alors souscrire une « surcomplémentaire », mais celle-ci sera entièrement à leur charge, et l'ensemble risque de coûter plus cher. Par ailleurs, dans les entreprises qui ont choisi des mutuelles plus complètes, mais plus chères, certains salariés paieront plus qu'avec leur ancienne mutuelle.

D'autre part, la moitié de la mutuelle sera financée par l'employeur, qui sera exonéré de cotisations sociales supplémentaires. Mais pour le salarié, la part financée par le patron sera considérée comme un revenu imposable supplémentaire, ce qui fera augmenter l'impôt sur le revenu.

La loi a prévu le cas des travailleurs licenciés, des CDD, des intérimaires, mais pour tous les travailleurs, de plus en plus nombreux, qui alternent les mois de chômage avec des contrats de quelques jours ou de quelques mois, en CDD, en intérim, en passant d'une entreprise à l'autre, la situation risque d'être bien compliquée !

Selon des professionnels du secteur interrogés dans le journal *Les Échos*, la concurrence a été effrénée ces derniers mois entre les sociétés d'assurance. Beaucoup d'assureurs auraient réduit leurs tarifs afin de remporter les contrats, mais s'apprêteraient à les augmenter rapidement dans les prochaines années. Il faut bien mettre la main sur ce marché profitable qui leur est offert sur un plateau par le gouvernement. Mais la seule mesure juste serait la prise en charge sans restriction des soins par la Sécurité sociale, sans aucun besoin de ces complémentaires destinées à combler un peu ses failles, moyennant finances.

Hélène Comte

Ruptures conventionnelles : des licenciements déguisés

2015 se termine avec un bilan encore en hausse du nombre des ruptures conventionnelles du contrat de travail. Près de 320 000 de celles-ci ont été conclues entre janvier et novembre, ce qui laisse supposer que le chiffre de 350 000 sera atteint, voire dépassé, pour l'ensemble de l'année.

Depuis sa création en 2008, près d'un million et demi de salariés ont ainsi été licenciés par le biais de cette procédure censée être un accord à l'amiable, dans lequel les deux parties seraient gagnantes. Le salarié a droit à des indemnités de départ et d'allocations chômage, qu'il n'aurait pas en cas de démission, mais il ne peut plus contester son licenciement. Le patron n'a plus à justifier celui-ci par un motif, ni à craindre une contestation ultérieure.

Cet accord avait été salué à l'époque comme un « fleuron de la flexisécurité à la française », et Laurence Parisot, alors présidente du Medef, l'avait vanté en ces termes : *« La vie, la santé, l'amour sont précaires. Pourquoi pas le travail ? »*

Mais, l'explosion des chiffres le prouve, cette mesure est devenue un instrument privilégié du patronat pour se débarrasser plus facilement d'un salarié, qui n'est pas toujours en situation de résister aux pressions et menaces de son patron. Dans les trois quarts des cas, c'est d'ailleurs celui-ci qui est à l'initiative de la proposition de « rupture conventionnelle ». Et si de telles ruptures sont toujours aussi nombreuses dans les petites entreprises, elles sont de plus en plus utilisées dans les grandes, qui les proposent à des salariés âgés, proches du départ en retraite. La CGT dénonce le fait que ces ruptures conventionnelles servent en fait de préretraites déguisées financées par l'Unedic et elle chiffre à plus de quatre milliards d'euros leur coût chaque année.

Depuis 2008 le patronat dispose donc d'un moyen supplémentaire de licencier de façon déguisée et il en profite largement car, malgré les promesses de Gattaz d'un million d'embauches, il n'a pas du tout l'intention d'embaucher largement.

Cédric Duval

Aéroport Lyon-Saint-Exupéry : les usagers obligés de payer le prix fort

L'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry est situé à Satolas, à 25 km de Lyon. Pour s'y rendre en transport en commun, il existe depuis 2010 le Rhônexpress, qui a remplacé le Satobus et coûte beaucoup plus cher : 14,60 euros l'aller.

Au mois d'août dernier, le réseau des lignes de bus de la communauté de communes de l'Est lyonnais ayant été intégré dans le réseau des transports en commun lyonnais, les TCL, ceux-ci ont modifié des trajets pour qu'une ligne desserve l'aéroport. Avec deux bus successifs, on pouvait donc s'y rendre pour le prix d'un ticket TCL, soit 1,80 euro à plein tarif. C'était un peu plus long et compliqué, mais la différence de prix en valait la peine, pour les usagers aussi bien que pour ceux qui travaillent à l'aéroport.

Mais cette aubaine n'aura duré que quatre mois. Car les dirigeants de Rhônexpress ont protesté, faisant valoir leur contrat d'exclusivité de la desserte de l'aéroport, et le Sytral, qui gère les TCL, est donc revenu en arrière : depuis le 1er janvier il faut de nouveau passer par Rhônexpress.

Cette ligne est un tramway express, qui utilise les mêmes voies que le tramway T3 des TCL, sur les voies de l'ancien chemin de fer de l'Est lyonnais. La ligne a été prolongée, pour lui, au-delà, jusqu'à l'aéroport. Rhônexpress a deux arrêts intermédiaires, mais ceux qui le prennent en route doivent payer le même prix que ceux qui montent au départ à la gare de la Part-Dieu.

Les principaux actionnaires de Rhônexpress sont la Caisse des dépôts et consignations, Vinci et Veolia. Le contrat a été signé en 2007, avec l'ancien conseil général du Rhône, présidé par le centriste Michel Mercier. Il prévoyait, outre une aide de 40 millions d'euros du département pour la construction initiale de l'infrastructure, une subvention annuelle de 3,5 millions d'euros pendant la durée de la concession, de trente ans. Avec la création de la Métropole de Lyon, en janvier 2015, c'est le Sytral qui a remplacé le conseil général auprès de Rhônexpress.

Mais le contrat interdisait aussi qu'un autre mode de transport public vienne concurrencer le tram-train. À la demande de Rhônexpress, les élus siégeant au Sytral ont donc voté, le 14 décembre, la suppression de la desserte de l'aéroport par les TCL, la présidente ayant fait valoir qu'il en coûterait plusieurs dizaines de millions d'euros pour racheter le contrat. Avec un budget de 1,126 milliard d'euros pour 2016, le Sytral invoque la rigueur budgétaire et la nécessité de faire des économies.

Les usagers, eux, n'auront pas l'occasion d'en faire et protestent, nombreux, en signant une pétition contre ce contrat inique de partenariat public-privé bien plus favorable au privé qu'au public.

Correspondant LO

WIKIPEDIA

Le tram Rhônexpress, un monopole hors de prix.

Arabie saoudite : le régime souffle sur le feu

L'exécution de 47 condamnés en Arabie saoudite le 2 janvier a provoqué une vague d'indignation au Moyen-Orient et une nouvelle montée de la tension.

C'est paraît-il la plus importante exécution de masse dans le pays depuis 1980. C'est surtout la mise à mort du cheikh Nimr Baqer al-Nimr, figure de la contestation chiite du pouvoir sunnite saoudien, condamné à mort en 2014 pour sédition et désobéissance au souverain, qui risque d'embraser encore plus une région déjà déchirée par des affrontements qui prennent de plus en plus la forme d'une guerre entre sunnites et chiites.

Dès le lendemain de l'exécution, des manifestations hostiles à l'Arabie saoudite avaient lieu à Ankara, Bagdad, Beyrouth, à Bahreïn, jusqu'au Pakistan et au Cachemire. En Iran, l'ayatollah Khamenei condamnait fermement l'exécution, tandis que l'ambassade saoudienne était mise à sac et incendiée par des manifestants. En Irak, deux mosquées sunnites étaient attaquées le 4 janvier, et un muezzin abattu, sans doute par des milices chiites, tandis que plusieurs parlementaires chiites irakiens exigeaient la mise à mort d'une soixantaine de détenus saoudiens emprisonnés en Irak.

La monarchie saoudienne ne pouvait ignorer que la mort du cheikh al-Nimr provoquerait de violentes réactions parmi les chiites. En rivalité avec l'Iran et inquiets du rapprochement des États-Unis avec Téhéran depuis 2015, les dirigeants saoudiens cherchent à creuser encore plus le fossé entre les deux courants de l'islam en se présentant comme les porte-parole des populations sunnites, tandis que, pour des raisons similaires, les dirigeants iraniens font de même avec les populations chiites. C'est dans ce cadre que l'Arabie saoudite mène au Yémen une guerre contre les houthistes, rébellion de confession zaïdiste (une branche du chiisme) alliée de l'Iran, ou qu'elle soutient militairement les bandes djihadistes en Syrie.

En fait, sur les 47 condamnés politiques, 43 étaient des sunnites en liens avec al-Qaïda. Leur exécution est aussi une façon de signifier que l'Arabie saoudite sera désormais sans pitié avec des djihadistes qu'elle a longtemps regardés avec complaisance, tant qu'ils ne se tournaient pas contre son régime. Cela concerne al-Qaïda mais aussi l'État islamique, dont le chef a récemment appelé à renverser le régime saoudien. C'est une façon de signifier à ces groupes qu'on ne les tolérera et qu'on ne les aidera que s'ils se tournent exclusivement contre l'Iran, le régime d'Assad en Syrie ou leurs alliés et tous ceux que les dirigeants saoudiens considèrent comme leurs ennemis. L'antiterrorisme de l'Arabie saoudite, comme d'ailleurs de ses alliés occidentaux, est à géométrie variable, ne s'exerçant contre les groupes djihadistes que lorsqu'ils commencent à échapper à leur contrôle.

En tout cas, par ces exécutions, au demeurant odieuses et qui montrent de quel régime sanguinaire il s'agit, le pouvoir saoudien a pris consciemment le risque d'augmenter encore la tension. Cela n'a pas manqué, puisqu'en Iran le régime semble avoir été dépassé par ses extrémistes, qui l'ont mis en difficulté en incendiant l'ambassade saoudienne. En rompant leurs relations diplomatiques avec l'Iran, l'Arabie saoudite et nombre de ses alliés ont encore accentué l'escalade.

Pour contrôler le Moyen-Orient, les dirigeants impérialistes se sont appuyés sur des divisions ou les ont même créées. Ils ont soufflé sur le feu des rivalités entre puissances régionales. Celui-ci n'est pas près de s'éteindre.

Jacques Le Gall

BICHAU.COM

Hollande, brandissant un sabre, lors d'une visite en Arabie saoudite, en décembre 2013.

Une opération politique sanglante, et des condamnations hypocrites

Quarante-huit exécutions par décapitation au sabre ou par balles en deux jours : le bilan des mises à mort de condamnés par la dictature saoudienne s'est brutalement envolé. La monarchie réactionnaire, raciste, misogyne, n'a pas hésité à utiliser, pour des raisons de politique intérieure et pour affirmer son rôle dans l'équilibre des puissances régionales, la méthode moyenâgeuse des exécutions spectaculaires ou massives.

Celles-ci ont en effet été effectuées trois jours après l'annonce d'un programme d'austérité et de hausses supérieures à 70 % sur le prix des produits de première nécessité, eau, gaz, électricité, de 40 à 80 % sur les produits pétroliers. Une hausse des tarifs des services publics et la mise en place d'une TVA seraient également prévues.

Les réactions dans l'est du pays, où est regroupée la minorité chiite de la population, ne se sont pas fait attendre, après l'exécution de trois opposants chiites accusés d'avoir participé à des agressions de policiers quelques années auparavant, et surtout du prédicateur chiite connu, le cheikh al-Nimr. Les autres condamnés exécutés, emprisonnés depuis une dizaine d'années, avaient été arrêtés suite à des attentats commis au nom d'al-Qaida. Ils ont payé de leur vie l'opération politique du pouvoir saoudien et sa mise en scène macabre.

Mais, du côté des grandes puissances occidentales, les condamnations à l'encontre de l'allié saoudien ont été plutôt timides. Si, en Suisse, le département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) s'est contenté de convoquer le chargé d'affaires d'Arabie saoudite *« pour lui expliquer la position »* du pays, le porte-parole du département d'État américain, l'amiral Kirby, a appelé *« le gouvernement à respecter les droits de l'homme et à garantir des procès honnêtes »*. Il y a là de quoi faire peur aux bourreaux de Riyad ! Le secrétaire d'État britannique chargé du Moyen-Orient a, lui, comme son homologue canadien, exprimé sa *« déception à la suite des exécutions de masse »* et s'est par contre dit *« profondément préoccupé par l'attaque qui s'est produite contre l'ambassade d'Arabie saoudite à Téhéran* [car] *il est essentiel que les missions diplomatiques soient protégées et respectées convenablement »*.

Quant à la France, qui cultive l'image de pays des droits de l'homme, son ministère des Affaires étrangères s'est prudemment contenté, un jour après ses homologues, de *« déplorer profondément l'exécution »*. Il faut dire qu'il y a trois mois, à Riyad, après avoir décroché pour 10 milliards d'euros de contrats dans la défense, la finance, l'agroalimentaire, Valls avait jugé bon de souligner la *« convergence de vues entre* [les] *deux pays sur les principaux dossiers régionaux »* ! Une convergence fondée sur quantité d'accords de coopération, d'investissements réciproques et affaires en cours : en 2015, plus de 80 entreprises françaises étaient présentes en Arabie saoudite, dans le domaine de l'eau (Veolia), de la santé (Sanofi), des transports (RATP et Alstom), de l'agroalimentaire, de la banque et de l'assurance (Crédit agricole), du tourisme, de la grande distribution (Carrefour), de l'énergie (GDF Suez) et de la pétrochimie (Total). Les financiers hexagonaux y ont investi plus de 14 milliards d'euros.

Ces déclarations du bout des lèvres, venant au fond de complices de la sauvagerie du régime saoudien, ne risquent pas d'empêcher la famille régnante saoudienne de poursuivre dans la même voie, à commencer par l'exécution d'Ali al-Nimr, le tout jeune neveu du prédicateur chiite, lui aussi menacé de mort. Elles n'empêcheront même pas l'Arabie saoudite de rester à la présidence du groupe consultatif du conseil onusien des Droits de l'homme…

Viviane Lafont

Turquie : la sale guerre du Kurdistan

L'article suivant est traduit du journal de nos camarades de *Sinif Mücadelesi* (*Lutte de classe* – Turquie – UCI) du 1er janvier 2016.

Ces dernières semaines, la guerre s'est intensifiée dans les régions kurdes, à Diyarbakir, Silopi, Cizre, Mardin, entraînant la mort de centaines de Kurdes mais aussi de policiers et de militaires, de nombreux blessés, la destruction de quartiers entiers et d'énormes dommages. En raison du couvre-feu, 200 000 personnes se retrouvent en plein hiver à devoir survivre sans électricité et sans eau.

Pourquoi ces meurtres, ces destructions, ces souffrances ? Le gouvernement AKP d'Erdogan avait entamé un « processus de paix » et les combats avaient cessé. Il semblait accepter de reconnaître certains droits au peuple kurde, comme celui de parler sa propre langue, et les négociations avec le parti pro-kurde HDP semblaient devoir déboucher sur la reconnaissance d'une certaine autonomie pour ces régions. Avant les élections générales du 7 juin, l'accord en dix points de Dolmabahçe semblait préfigurer une solution définitive.

Cependant, peu avant l'élection, le président de la République Erdogan a commencé à dire qu'il ne savait rien d'un tel accord, ni s'il pourrait l'accepter. Demirtas, le dirigeant du HDP, a alors averti Erdogan qu'il ne soutiendrait pas ses projets politiques.

La tension a commencé à monter après le 7 Juin. Le HDP ayant réussi à dépasser le seuil électoral lui permettant d'avoir des élus, Erdogan a vu tomber à l'eau ses espoirs d'obtenir la majorité nécessaire pour instaurer un système présidentiel. C'était d'autant plus grave pour lui et ses proches que, s'il perd le pouvoir, il est menacé de renvoi devant la Cour suprême pour un procès en corruption.

Erdogan a donc eu recours à tous les moyens pour empêcher la mise en place d'un gouvernement de coalition, afin d'aller vers de nouvelles élections. Entre-temps ont eu lieu les attentats de Suruç, en juillet, et d'Ankara, en octobre. Le sang a coulé. La mort de deux policiers a servi de prétexte à la reprise de la guerre au Kurdistan.

Dans ce climat de guerre civile, l'AKP, lors des élections du 1er novembre, a de nouveau obtenu autour de 49 % des votes et la majorité absolue au Parlement. Mais le peuple turc et le peuple kurde le paient cher. Si ce sont d'abord les Kurdes qui subissent la guerre, c'est aussi l'ensemble de la population qui subit cette situation d'insécurité et qui paie ses conséquences négatives sur l'économie. Les marchands d'armes sont les seuls à s'en féliciter, dans cette guerre comme dans toutes !

EVRENSEL

Situation de guerre à Diyarbakir.

Le gouvernement AKP ne semble pas vouloir arrêter cette guerre à court terme. On l'a vu récemment avec l'attitude d'Erdogan à l'égard du Premier ministre Davutoglu. Celui-ci voulait rencontrer le HDP, mais a dû annuler le rendez-vous en s'excusant. Erdogan, à sa manière agressive habituelle, s'en est pris à Demirtas et à ses positions sur l'autonomie en l'accusant de trahison et de provocation.

Pourquoi le peuple kurde n'aurait-il pas droit à l'autodétermination et à créer son propre gouvernement ? Comme tous les peuples, il doit avoir le droit de se gouverner lui-même. Bien sûr, l'autonomie ne mettrait pas fin à l'exploitation, à l'injustice et aux inégalités, ni même à la discrimination. Le HDP est un parti de la bourgeoisie kurde et il ne veut pas remettre en cause l'ordre bourgeois.

En ce qui nous concerne, en tant que communistes révolutionnaires, nous sommes solidaires du peuple kurde et soutenons son aspiration à l'autonomie, car il n'y a aucune raison que les Kurdes ne se voient pas reconnaître les mêmes droits que les autres peuples. Et puis, la classe ouvrière du pays se compose de travailleurs turcs et kurdes, souvent exploités côte à côte dans les mêmes entreprises. Et nous sommes aussi convaincus qu'ensemble, ils devront exercer le pouvoir politique.

Sinif Mücadelesi

Centrafrique : des élections pour satisfaire Hollande

Le premier tour des élections présidentielles et législatives a eu lieu en République centrafricaine le mercredi 30 décembre. Il avait été reporté à huit reprises, mais François Hollande, qui est le vrai maître de l'agenda politique en Centrafrique, a imposé que le scrutin ait lieu avant la fin 2015, quelle que soit la situation dans le pays. Il espère que cette mascarade électorale fera oublier la triste situation dans laquelle se débat la population, deux ans après l'intervention de l'armée française.

500 000 personnes, soit un habitant sur cinq, se sont enfuies loin de chez elles et n'osent toujours pas y revenir. La moitié vivent dans des camps à l'intérieur du pays, dont 50 000 à Bangui même, la capitale, qui est pourtant la ville où patrouillent le plus de soldats français et de forces de l'ONU, censés assurer la sécurité de la population. L'autre moitié ont trouvé refuge dans les pays voisins, Tchad, Cameroun, République démocratique du Congo.

Cette situation dramatique est l'aboutissement de décennies pendant lesquelles les présidents centrafricains n'ont rien fait d'autre que permettre à l'impérialisme français de piller les richesses du pays et de s'enrichir eux-mêmes. Ils ont été tenus à bout de bras par tous les gouvernements français, dont l'armée est intervenue à sept reprises depuis l'indépendance. Les élections qui viennent de se dérouler changeront d'autant moins cet état de fait que les principaux candidats ont largement participé à ce désastre. Martin Zinguélé comme Anicet Dologuélé se sont succédé comme Premiers ministres d'Ange Patassé, président du pays de 1993 à 2003. Tous deux ont aussi été à la tête d'institutions bancaires africaines, qui servent de relais aux grandes puissances pour étrangler les pays pauvres. Ils font partie du vivier d'hommes politiques dont la France dispose sur place pour continuer à imposer sa volonté, tout comme un autre favori, Karim Meckassoua, grand ami du président congolais Denis Sassou-Nguesso.

Lorsque l'armée française est intervenue en décembre 2013, la Centrafrique échappait pour la première fois au contrôle de la France. La Séléka, une coalition de groupes armés venus des régions musulmanes du nord-est du pays, avait réussi à renverser l'ancien dictateur François Bozizé et faisait régner la terreur. L'arrivée des troupes françaises remit promptement la direction des affaires centrafricaines entre les mains de Paris, mais ne diminua en rien cette terreur. Des milices dites anti-balaka pénétrèrent dans Bangui en même temps que les troupes françaises et se jetèrent sur les quartiers musulmans, assassinant et pillant à qui mieux mieux. Elles étaient encadrées par d'anciens soldats de l'armée centrafricaine qui agitaient le spectre de l'invasion islamique et faisaient l'amalgame entre les pillards de la Séléka et l'ensemble de la population musulmane, pour entraîner derrière eux la jeunesse des quartiers et des villages.

Ces expéditions meurtrières plongèrent le pays dans une escalade de violences intercommunautaires qui a abouti à une véritable partition ethnique, pour le plus grand malheur de ceux qui durent s'enfuir comme de ceux qui tentèrent de survivre dans une enclave assiégée en territoire hostile.

Depuis, la seule évolution pour la population a été l'éclatement aussi bien de la Séléka que des anti-balaka en de nombreux groupes dont le point commun est de vivre du racket de la population. Les jours de marché, les miliciens rançonnent les paysans venus vendre leurs produits au village. Ils érigent des barrages sur les axes routiers ou fluviaux pour taxer ceux qui se déplacent. Les enlèvements, les assassinats sont légion, et ces bandes de voyous en armes frappent avec la même violence les membres de leur communauté, dont ils se proclament les protecteurs, que ceux de la communauté adverse.

Mais, dans ce chaos, la Centrafrique va avoir un président élu, donc légitime, pour que le pillage du pays par l'impérialisme se perpétue, et c'est pourquoi Hollande se réjouit que ces élections aient finalement eu lieu.

Daniel Mescla

États-Unis : police et justice au travail

Lundi 28 décembre, Ethan Couch a été arrêté au Mexique à la demande des autorités américaines, pour non-respect du contrôle judiciaire auquel il avait été condamné. En effet, à l'âge de 16 ans, conduisant en état d'ivresse, il avait fauché et tué quatre passants, blessant de plus très gravement deux de ses passagers. Son avocat avait plaidé une jeunesse pourrie par un trop plein d'argent, ne lui permettant pas de distinguer le bien et le mal. Le juge, compréhensif, avait condamné Ethan Couch à dix ans de mise à l'épreuve avec interdiction de consommer de l'alcool.

Est-il utile de préciser que cette malheureuse victime de l'argent, qui n'a pas fait un seul jour de prison, est blanche et de bonne famille ? Le même magistrat avait jugé l'année précédente un adolescent de 14 ans ayant porté un coup de couteau à un autre jeune, lequel était mort après s'être cogné la tête en tombant. L'auteur du coup de couteau a écopé de dix ans de prison qu'il est actuellement en train de purger. Il est noir, on l'aura compris.

Ce même 28 décembre, la justice a décidé qu'il n'y avait pas motif à poursuivre le policier qui avait tiré deux balles dans le ventre d'un gamin de douze ans jouant avec un pistolet en plastique, dans un square de Cleveland. Le gosse est mort, le jouet glissé dans la ceinture. Le policier a tiré en descendant de voiture, sans sommation, sans question, sans remords. Il était, d'après le juge, en état de légitime défense. L'enfant assassiné était noir, faut-il le dire ?

Ce ne sont que deux faits divers d'un seul jour de l'année, dans le pays le plus riche du monde où, chaque jour, police et justice font leur travail : protéger les puissants, écraser les pauvres et en particulier terroriser les Noirs.

Paul Galois

Les truquages de l'administration pénitentiaire contre Mumia Abu-Jamal

Mumia Abu-Jamal, ancien membre des Black Panthers, est enfermé dans une prison de Pennsylvanie depuis 1982 pour le meurtre d'un policier qu'il n'a pas commis. Une campagne internationale a obtenu en 2011 que sa condamnation à mort soit commuée en prison à vie. Mais l'administration pénitentiaire de Pennsylvanie n'en a pas pour autant fini avec Mumia à qui depuis des mois, elle refuse un traitement pour l'hépatite C. Mumia et ses avocats ont riposté par une procédure judiciaire dont les audiences se sont déroulées en décembre dernier.

La première audience ne laissait aucun doute sur l'acharnement de l'administration pénitentiaire qui, dans cet État, refuse d'administrer aux détenus atteints de cette maladie un traitement coûteux que d'autres prisons américaines acceptent pourtant de fournir. Au-delà du cas de Mumia, des milliers de prisonniers de Pennsylvanie devraient pouvoir en bénéficier.

La troisième audience a choqué. Lors de l'audition du médecin-chef de la pénitentiaire, celui-ci a reconnu que le document présenté au juge par l'administration pénitentiaire et qui attestait la nécessité du traitement était bien signé de sa main. Mais il a déclaré qu'un paragraphe y avait été ajouté pour le dénier. Le document avait donc été truqué par l'administration pénitentiaire. L'avocat de l'administration n'a tenu aucun compte de l'avis du médecin, qui avait insisté pour qu'aucun faux ne soit présenté au juge. Un second document émanant de l'administration, prétendant que Mumia n'avait pas l'hépatite, était également falsifié.

Les défenseurs de Mumia ont dénoncé l'acharnement de l'administration pénitentiaire contre celui-ci qui, au lieu de subir toutes ces basses manœuvres, devrait être soigné et libéré depuis longtemps. On a appris aussi à cette occasion qu'en Pennsylvanie, il existe un protocole secret concernant le traitement de l'hépatite C. Pour l'essentiel, il ne propose de traiter la maladie que quand les chances de survie du malade sont très minces. Cinq prisonniers en auraient bénéficié. L'État de Pennsylvanie est un champion de l'incarcération avec près de 53 000 prisonniers pour une population de 12,7 millions d'habitants, un taux quatre fois supérieur à celui de la France par exemple. Le racisme qui gangrène les États-Unis est bien présent puisque en 2010, 46 % des prisonniers de Pennsylvanie étaient des Noirs, alors qu'ils ne sont que 11 % de la population.

Il faut continuer à se battre contre ces manœuvres de l'administration visant Mumia mais aussi tous les prisonniers de cet État. On peut rappeler que le juge qui a condamné Mumia en 1982 avait déclaré publiquement qu'il *« allait tout faire pour griller ce nègre »*...

Jacques Fontenoy

Le tabac tue... les enfants qui le récoltent

L'ONG Human Rights Watch (HRW) dénonce le travail des enfants dans les plantations de Caroline du Nord, Virginie, Kentucky et Tennessee, où sont récoltéss 90 % du tabac américain. Aux États-Unis, le droit du travail autorise en effet les enfants de plus de 12 ans à travailler dans des plantations de n'importe quelle taille et sans limite d'heures, avec une simple autorisation parentale ; quand la plantation appartient à la famille de l'enfant, il n'y a même pas de limite d'âge.

HRW a interrogé, en 2014 et 2015, 177 jeunes de 7 à 17 ans qui travaillent l'été durant des journées de 12 heures, dans des chaleurs extrêmes. La plupart sont des enfants d'immigrés hispaniques. Tous présentent les symptômes d'une intoxication aigue à la nicotine : vertiges, vomissements et maux de tête violents. Les pesticides leur causent des difficultés respiratoires, des brûlures aux yeux et, à long terme, des cancers et des problèmes cognitifs.

HRW.ORG

Une jeune fille dans une plantation de tabac en Caroline du Nord.

En 2014, HRW a interpellé huit cigarettiers se fournissant en tabac aux États-Unis, parmi lesquels le géant Philip Morris. Deux d'entre eux (Altria Group et Reynolds American) ont annoncé interdire le travail des moins de 16 ans dans les plantations de tabac qui les fournissent... ce qui rend toujours possible le travail des jeunes de 16 et 17 ans.

Quant au pouvoir central – gouvernement et Congrès – à qui HRW réclame l'interdiction du travail des moins de 18 ans dans les plantations de tabac, il fait la sourde oreille. Entre la santé des jeunes et les profits des trusts, il faut choisir !

Julie Lemée

Donald Trump bat la campagne

Le milliardaire américain Donald Trump ramasse tout ce qu'il peut trouver des thèmes réactionnaires pour tenter de devenir le candidat des Républicains à la présidentielle.

Il vient de dévoiler un clip de campagne axé sur son thème favori, la lutte contre l'immigration. La construction d'un mur empêchant la population de circuler s'impose, selon lui, mais à l'échelle du gigantisme du pays : un immense mur de séparation serait érigé le long de la frontière avec le Mexique, bien sûr financé par ce dernier. Le fait que presque un tiers des 3 100 kilomètres de frontière américano-mexicaine allant de la Californie au Texas est déjà hérissé de barrières, sans que cesse le déplacement de travailleurs et travailleuses recherchés par les employeurs au nord de celles-ci ne l'effleure pas. Ayant besoin d'images illustrant son discours fielleux sur des supposées hordes de Mexicains déferlant sur le territoire américain, il s'est bien gardé de préciser que la vidéo insérée dans son clip avait été filmée à la frontière maroco-espagnole de Melilla.

Tout ce qui est gros et gras dans le registre de la haine de l'autre est bon à prendre. Début décembre, Trump a même poussé le ridicule jusqu'à proposer, sous prétexte de lutte contre le terrorisme, d'interdire carrément l'entrée des États-Unis aux musulmans, qu'ils soient immigrants, visiteurs ou touristes : on n'ose demander à quoi il les reconnaîtrait.

Ce serait une mesure temporaire, a-t-il précisé, *« le temps que les élus comprennent »*. S'ils sont à son image, cela peut être long.

Viviane Lafont

Scandale Volkswagen : les autorités américaines ne feront pas de cadeau

L'affaire du logiciel destiné à truquer les tests antipollution sur les véhicules diesel du groupe Volkswagen a pris un nouveau tournant lundi 4 janvier. Le département d'État des États-Unis et l'agence américaine de l'environnement ont ouvert une procédure civile pour manipulation et fraude à la législation sur la pollution.

Tout en épargnant pénalement les dirigeants de la marque allemande, cette procédure pourrait coûter cher à Volkswagen. Le groupe pourrait se voir infliger jusqu'à 20 milliards de dollars d'amendes, sans compter les dommages et intérêts dus aux clients. Et cela viendrait s'ajouter à la perte de 40 % de sa valeur boursière entre septembre où le scandale a éclaté et décembre 2015, au rappel des 11 millions de véhicules que les dirigeants de la marque ont avoué avoir équipés du logiciel truqueur dans le monde, et au ralentissement des ventes. Les 6,5 milliards d'euros mis de côté par la marque au dernier trimestre 2015 seront loin de couvrir les frais.

Après avoir sacrifié son ancien PDG qui a continué de toucher son salaire de plus de 10 millions d'euros en 2015, après avoir réduit ses plans d'investissements, les dirigeants du groupe se préparent donc à faire payer leurs salariés en Allemagne, à commencer par la suppression des primes de fin d'année qui se montaient en moyenne pour chacun d'eux à 8 500 euros en 2014.

Cette procédure des autorités américaines est bien sûr d'autant plus radicale qu'il s'agit d'un constructeur européen et qu'elle est évidemment bien vue de tous ses concurrents américains. Mais elle répond à la complicité de la Commission européenne vis-à-vis des truquages de Volkswagen. En effet, celle-ci a dû reconnaître qu'elle était au courant depuis 2013 de la manipulation opérée par Volkswagen sur les tests d'émission de gaz polluants. Proférées devant la Commission européenne, les accusations du commissaire chargé de l'environnement avaient pourtant été claires et se basaient sur une étude réalisée en 2011 par un groupe de chercheurs italiens… étude en tous points semblable à celle qui a fait éclater le scandale aux États-Unis en septembre 2015.

Même si la Commission européenne se défend en affirmant avoir lancé l'alarme dans des rapports, cette institution supranationale, en relation avec tous les gouvernements des États membres de l'Union européenne, a donc été bien moins efficace pour faire connaître la vérité que la petite ONG américaine qui a découvert le pot aux roses.

Si la Commission européenne a finalement décidé d'imposer aux industriels de l'automobile de faire leurs tests d'homologation en conditions réelles de conduite à partir de 2017, elle a rendu en même temps moins contraignants les seuils d'émission de gaz polluants, en redonnant d'une main aux constructeurs ce qu'elle va leur retirer de l'autre !

Les 240 lobbyistes de l'industrie automobile qui côtoient les commissaires européens à Bruxelles, dont 43 travaillent directement pour Volkswagen, sont décidément fort efficaces pour imposer les exigences des patrons du secteur automobile.

Valérie Fontaine

Côte d'Ivoire : une grève victorieuse

Dans le dernier numéro de leur journal *Le Pouvoir aux travailleurs* (20 décembre 2015), nos camarades de l'Union africaine des travailleurs communistes internationalistes (UATCI-UCI) relatent la grève des chauffeurs de bus de la Société des transports abidjanais (SOTRA).

Les chauffeurs de la Sotra (transport public) s'étaient mis en grève le 7 décembre. Ils n'avaient pas déposé de préavis de grève, ni même informé préalablement les grands dirigeants des syndicats, de peur d'être sabotés par ceux-là qui sont plus avec les patrons qu'avec eux les travailleurs.

Lors des mouvements précédents, la direction de la Sotra licenciait les grévistes en disant que les procédures n'étaient pas respectées et que le mouvement était illégal. Cette fois cette direction a changé d'attitude car elle a bien vu que les chauffeurs étaient résolus. À peine quelques heures après le déclenchement de la grève, elle a dû recevoir la délégation des grévistes.

Ces travailleurs sont surexploités et font le travail de deux personnes : celui du chauffeur et du receveur dont le poste a été supprimé. Tout le monde peut d'ailleurs voir comment le travail du machiniste de bus est pénible. Ils cuisent dans la chaleur et respirent le mauvais air à longueur de journée. De plus, ils commencent la journée tôt le matin et la terminent tard la nuit. Avec leur maigre revenu, aucun d'entre eux ne peut prétendre habiter Cocody, si ce n'est dans ses bidonvilles. Comme tous les travailleurs du rang qui habitent les bas quartiers, ils subissent l'insécurité ambiante. C'est d'ailleurs les agressions répétées des bandits contre ces travailleurs qui ont été l'étincelle qui a déclenché la grève. Ce sont ces travailleurs-là que la direction de la Sotra a accepté de recevoir parce qu'elle a bien vu qu'ils ne reculeraient pas comme les fois précédentes.

Sur place, leur employeur a accepté de payer les 8 % d'augmentation, avec effet rétroactif depuis le mois de janvier 2015. Ils ont aussi eu gain de cause pour une gratification à hauteur de 150 % du salaire net.

Quant à leurs autres revendications, l'embauche des stagiaires en « formation-emploi », une prime de sécurité de 50 000 Fr, une indemnité de logement de 60 000 Fr, la direction a demandé la mise en place d'un « cadre de discussion ». En clair, cela signifie qu'il leur faudra engager une autre grève bien plus puissante et surtout avec l'ensemble du personnel de la Sotra avant que la direction ne daigne s'y pencher.

INFODIRECTE.NET

Cette grève des chauffeurs montre encore une fois qu'il n'y a que le rapport de forces pour faire plier les employeurs. Ce qui a pesé en faveur des chauffeurs de bus, c'est qu'ils transportent chaque jour des milliers de travailleurs sur leurs lieux de travail. Ce qui veut dire qu'une grève de la Sotra a des conséquences immédiates pour les patrons du port, des banques et des usines, pour ne prendre que ces cas ! La direction de la Sotra, derrière elle sans doute le gouvernement, a donc choisi de céder en partie aux revendications de ces grévistes. D'autant plus rapidement que le gouvernement pouvait craindre une contagion vers d'autres secteurs. En effet, si cette grève durait, elle pouvait être susceptible d'entraîner les travailleurs des autres entreprises, sachant que tous sont aussi concernés par des revendications qui ont des points communs. Une telle grève pouvait risquer de « gâter » leurs fêtes de fin d'année.

Le Pouvoir aux travailleurs

Crise boursière : la maladie sénile du capitalisme

Lundi 4 janvier, il a suffi d'une statistique indiquant un essoufflement de la croissance industrielle chinoise pour que les bourses d'Asie, puis d'Europe et d'Amérique reculent. Les autorités chinoises ont fermé les places boursières pour leur éviter de dévisser encore plus et, selon les termes consacrés, « injecté des liquidités » pour « rassurer les investisseurs ». Cela a permis, pour cette fois encore, de faire repartir la machine financière, mais pour combien de temps ?

Les commentateurs ont souligné que l'économie ne s'est jamais remise depuis la crise de 2008, qu'une première alerte était venue de Chine l'été dernier, que le système financier mondial et les bourses étaient « volatiles », bref que le capitalisme allait vers une nouvelle crise sans être capable de s'arrêter.

Les banques centrales, censées piloter l'économie mondiale, continuent à inonder les marchés financiers de crédits dans l'espoir, disent-elles, de faire repartir l'économie. Les capitalistes encaissent les milliards et s'en servent pour spéculer, se racheter les uns les autres, garantir les dividendes de leurs actionnaires, mais surtout pas pour investir dans la production de richesses nouvelles. Les grandes compagnies pétrolières, dont les profits sont en baisse relative cette année à cause de la baisse du prix du pétrole, en sont même à emprunter aux banques pour maintenir les dividendes versés !

L'accroissement des fortunes et des profits d'une toute petite poignée de capitalistes est obtenu au prix de l'appauvrissement constant et désormais dramatique de la plus grande partie de l'humanité. C'est à la fois la cause, la conséquence, le moteur de la crise et ce qui produira inévitablement son explosion.

C'est aussi ce qui nécessite la révolte des exploités pour en finir avec le capitalisme.

Paul Galois

Il y a 50 ans, Feyzin : une catastrophe prévisible

Le 4 janvier 1966, une fuite de gaz à la raffinerie de Feyzin, au sud de Lyon, provoquait un incendie suivi de l'explosion de plusieurs cuves de stockage de propane liquide. Il fallut une trentaine d'heures aux pompiers pour maîtriser l'incendie. La catastrophe fit dix-huit morts – onze pompiers et sept travailleurs de la raffinerie ou des entreprises sous-traitantes – et une centaine de blessés, certains très gravement. Des centaines de logements dans le quartier voisin des Razes, pas même protégé par une butte de terre, virent leurs vitres, portes et fenêtres soufflées par l'explosion.

L'accident de Feyzin marqua les esprits car c'était la première catastrophe industrielle de cette ampleur en France dans l'après-guerre. Mise en service deux ans plus tôt pour alimenter en essence et en dérivés pétroliers la région Rhône-Alpes et les nombreuses usines chimiques autour de Lyon et Grenoble, la raffinerie de Feyzin avait été construite sous l'égide des pouvoirs publics sur un site industriel, le « couloir de la chimie », aux portes d'une grande ville, près d'un quartier d'habitations et à proximité immédiate de l'autoroute du Soleil. Elle appartenait à un consortium public-privé dans lequel l'Union générale des pétroles (UGP), entreprise d'État devenue Elf en 1967, était majoritaire.

Des négligences criminelles

Le procès, quatre ans plus tard, mit en évidence les multiples insuffisances dans les dispositifs de sécurité de la raffinerie comme dans le plan d'intervention des pompiers. Un mois avant sa mise en service, le responsable de la sécurité incendie avait démissionné, estimant très insuffisants les moyens mis à sa disposition, trois sapeurs-pompiers et des équipements non testés. Le personnel, nouveau, n'avait été ni formé aux dangers spécifiques ni entraîné aux règles de sécurité à respecter lors des manipulations.

Ainsi, c'est une mauvaise manœuvre lors de l'ouverture des vannes d'une sphère de stockage, effectuée par un ouvrier seul alors qu'ils auraient dû être deux, qui avait provoqué la fuite massive et irréversible de gaz. Pourtant, deux incidents s'étaient déjà produits lors de la même manœuvre.

Les pompiers furent les principales victimes de la catastrophe. Pas entraînés pour intervenir dans la raffinerie ni sur ce type de feu, mal coordonnés entre brigades qui ne disposaient d'aucun plan de lutte contre l'incendie, ils furent surpris par l'explosion de la cuve en feu qu'ils tentaient de refroidir, qui tua plusieurs d'entre eux et en blessa grièvement des dizaines. Ils découvrirent un réseau hydraulique à la pression insuffisante et durent abattre à la pelleteuse une clôture qui leur interdisait l'accès au canal du Rhône voisin de la raffinerie !

Contrairement aux normes qui allaient l'exiger par la suite, aucun mur étanche ne séparait la raffinerie de l'autoroute A7 voisine, ce qui permit l'écoulement puis l'embrasement du gaz à l'extérieur du site.

Le profit avant la sécurité

L'usine de production n'ayant pas été touchée, la raffinerie reprit rapidement ses activités. Évidemment, après la catastrophe, des mesures de sécurité plus draconiennes furent prises. En particulier, le préfet imposa la présence d'un groupe de 36 pompiers permanents travaillant en équipe.

Mais trente ans plus tard, les gains de productivité et la recherche d'économies avaient repris le pas sur la sécurité. En 1998, sous la pression de Total, propriétaire de la raffinerie, un arrêté préfectoral autorisait la réduction du nombre de pompiers. Malgré deux mois de grève, la direction de la raffinerie, qui ne supportait pas que les pompiers soient exclusivement dédiés à la sécurité, leur imposa d'occuper, en plus, un autre poste.

L'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001 a ravivé la crainte des riverains et a conduit les diverses usines du couloir de la chimie à « communiquer » pour les rassurer. Après cette nouvelle catastrophe, les autorités ont diffusé un peu largement dans les communes limitrophes des plaquettes avec des informations sur la conduite à tenir en cas d'alerte.

En 2003, Roselyne Bachelot, ministre de Chirac, faisait voter une loi sur la gestion de l'urbanisme autour des établissements à risques. Elle prévoyait la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). En 2006, la raffinerie de Feyzin et le couloir de la chimie furent retenus comme sites pilotes pour élaborer un PPRT. Mais il fallut encore dix ans d'études et sans doute de tractations avec Total, Rhodia, Solvay ou Arkema, pour que ce PPRT se traduise en mesures concrètes.

Ces derniers mois, les habitants de Feyzin et de Saint-Fons, deux communes directement concernées par les risques de l'industrie chimique, ont eu droit à des réunions d'information sur les travaux qui doivent être réalisés à partir de 2016. Pour les plus exposés, comme les 2 000 habitants du quartier des Razes, le coût des travaux pourra atteindre 20 000 euros par logement ; quelques maisons devront être détruites. L'État, la métropole de Lyon, la commune de Feyzin se sont engagés à rembourser les travaux. Mais le comble, c'est que les industriels, directement responsables des risques et des nuisances pour les riverains, riches à milliards comme Total ou Solvay, ne participeront que marginalement à ces remboursements, alors qu'ils devraient en payer l'intégralité.

DELCAMPE

Feyzin : les sphères de stockage de gaz après l'explosion.

DR

À Feyzin comme à Toulouse ou ailleurs, les grands groupes comme Total utilisent leur puissance financière et leurs connivences dans l'appareil d'État pour échapper à leurs responsabilités financières, écologiques ou sanitaires.

Xavier Lachau

Réfugiés : les bidonvilles de la « France terre d'accueil »

On connaît la Jungle de Calais, mais il y a aussi le bidonville de Grande-Synthe, en périphérie de Dunkerque. Il rassemble plus de 2 500 migrants, majoritairement des familles kurdes ayant fui la Syrie, l'Irak ou l'Iran, où leur vie était menacée.

Ils se retrouvent là, sur un terrain vague marécageux, dans le vent et le froid, entassés dans des conditions indignes. Des conditions pires qu'à Calais, disent les associations humanitaires, « une décharge à ciel ouvert ».

Un millier de tentes basses sont posées dans la boue, rien ne les protège, car il est interdit de faire entrer des matériaux de construction et les gendarmes veillent. Il y a moins de 50 douches pour 2 500 personnes, 200 enfants pataugent dans la gadoue, chacun tente d'allumer un feu pour se réchauffer, il n'y a pas de repas fourni pas l'État… *« Le camp de la honte »*, dit le maire de la ville.

Mi-décembre, celui-ci annonçait travailler avec Médecins sans frontières (MSF) à l'ouverture d'un camp de réfugiés offrant des conditions de vie un peu plus décentes. 500 tentes chauffées de 23 m² et des blocs sanitaires devraient être édifiés sur un sol bétonné. L'électricité devrait être installée, des bâtiments en dur élevés pour les associations, notamment médicales, et une école devrait voir le jour. Ainsi, un camp aux normes de ceux de l'agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) verrait le jour.

Mais le 2 janvier, le préfet du Nord a déclaré que le terrain trouvé par le maire et MSF *« ne satisfait pas aux conditions de sécurité requises »*. Le projet est donc, au moins, repoussé. Même les pires gouvernements des pires États sont capables de mettre sur pied des camps pour accueillir les réfugiés dans des conditions minimum d'hygiène, mais pas la France, le « pays des droits de l'homme », qui préfère les laisser croupir dans la boue à Calais et à Dunkerque.

Sophie Gargan

Travaux sous-marins : le prix de l'or noir

Le journal *Le Marin* du 27 novembre 2015 signalait que d'anciens plongeurs ayant travaillé dans la recherche pétrolière préparaient une action en justice. Ils estimaient que leur vie avait été mise en danger dans les années 1970 et 1980 par l'utilisation de tables de décompression inadéquates.

OUEST FRANCE.FR

Une des plateformes de la mer du Nord.

Ekofisk, c'est le nom du premier champ pétrolier norvégien sur un immense plateau crayeux. Il fut découvert en 1969.

Pour mettre en place les installations en pleine mer, les plongeurs furent lancés sans préparation sérieuse à 100, 200 mètres de profondeur, voire plus : il fallait aller plus vite que les concurrents pour sortir pétrole et gaz. Chaque remontée du fond nécessitait une période de décompression, mais là il n'y avait pas le temps de faire des essais, de calculer les moments de remise à niveau des bulles de gaz qui, sinon, circulent librement dans l'organisme en entraînant des séquelles terribles.

Pour mettre en place un protocole, il aurait fallu des expérimentations sérieuses, établir des tables de décompression dignes de ce nom. Les compagnies ont donc utilisé ce qu'elles ont pu trouver : les tables établies dans le camp de concentration de Dachau par un médecin nazi qui sacrifiait allégrement ses cobayes humains.

Ce sont d'ailleurs ces tables qui ont longtemps servi à la marine américaine et ensuite aux différentes sociétés utilisant des plongeurs. Il n'était pas question de perdre des années pour calculer sérieusement le temps de décompression et il était encore moins question de payer cher un plongeur pendant des jours et des jours à ne rien faire ou à jouer aux cartes dans son caisson de décompression.

La COMEX, une société marseillaise, qui n'existe plus aujourd'hui et qui a fourni de nombreux plongeurs, a montré tout son cynisme par la voix de Bernard Gardette, son ancien directeur scientifique : *« Le danger restera toujours présent dans cette profession, mais il n'est pas plus important que dans le bâtiment. »*

Or, d'anciens plongeurs gravement atteints ont essayé de recontacter leurs collègues, du moins ceux qui sont restés en vie. Ils ont attaqué en justice et ont eu en partie gain de cause devant la Cour européenne des droits de l'homme en 2013.

Sur les 235 plongeurs qu'ils ont recensés, 66 sont morts en plongée, au moins 18 se sont suicidés et la plupart des survivants ont des lésions cérébrales et des séquelles physiques et psychologiques. Une broutille, pour tous ces messieurs, comparé aux millions de tonnes d'hydrocarbures sorties d'Ekofisk.

Olivier Truc, le correspondant du *Monde* et de *Libération* pour les pays nordiques raconte le long silence et les terribles séquelles de ces plongeurs dans son roman policier *Le détroit du loup*.

Correspondant LO

Pétrole en mer du Nord : les eaux sales du profit

Depuis la découverte de pétrole en mer du Nord et la mise au point des techniques permettant son exploitation, dans les années 1960, les plateformes offshore se sont multipliées dans ces eaux. Il y en a aujourd'hui des centaines, pour des milliers de puits, reliées par des kilomètres de tuyaux, desservies par des centaines de bateaux de toutes sortes.

Dans la course à l'or noir, les capitalistes ne se sont embarrassés ni des questions de conditions de travail ni de celles de la pollution et, encore moins si c'est possible, de ce que deviendraient leurs installations une fois le pétrole tari.

Jusque-là, les pétroliers se contentaient de couler les vieilles plateformes, ce qu'ils continuent à faire allégrement dans le golfe du Mexique ou en Europe, pour les parties réputées intransportables, indémontables ou non polluées. Jamais à court d'arguments, les avocats des pétroliers affirment que les structures métalliques coulées deviendront de parfaits abris à poissons dans lesquels les espèces sauvages se multiplieront avec délices. Et d'invoquer l'exemple des vieux cuirassés que l'US Navy envoie par le fond au large des côtes américaines avec les mêmes discours.

Mais, la baisse du cours du pétrole, conjuguée à l'obsolescence de nombre de plateformes de mer du Nord et à l'épuisement de certains champs, impose la mise hors service de centaines d'installations offshore, de milliers à l'échelle de la planète. Les pétroliers se contenteraient bien de les laisser à l'abandon, consentant tout juste à payer les balises de signalisation pour le trafic maritime. D'autres sociétés proposent de démonter, d'amener à terre et de traiter ce qui peut l'être. Les chantiers qui ont déjà été menés montrent que c'est possible, au moins en partie car les socles de béton sont intransportables et indémontables. Mais c'est à la fois très long, très compliqué, très dangereux et très cher. Alors, qui va payer ?

Pour les plateformes de la première génération, la réponse a été donnée lors de leur démontage, il y a vingt ans : les États en ont assumé la quasi-totalité des frais. Pour les suivantes, des règlements ont imposé que les pétroliers provisionnent les sommes nécessaires au démontage. Mais, au moment de payer, on peut s'attendre à des contestations.

On sait que les grandes compagnies ont pour habitude de brader leurs installations obsolètes, raffineries vétustes, usines pourries, mines branlantes et autres, à des margoulins qui se chargent des licenciements et disparaissent en laissant la dépollution au bon vouloir des caisses publiques. Il y a donc toutes les chances que les plateformes offshore de la mer du Nord, qui ont licencié par milliers depuis deux ans, connaissent le sort des terrils et des galeries de mine non rebouchées : rester là où elles sont et y pourrir en témoignage des vertus de la libre entreprise.

Paul Galois

Beauvais : miroir d'eau, mon beau miroir

La ville de Beauvais a inauguré en octobre dernier sa nouvelle place de l'hôtel de ville, entièrement piétonne autour d'un grand « miroir d'eau », l'un des gadgets prisés en ce moment des élus locaux. Du budget initial de 2,5 millions d'euros, son coût définitif est passé à 5,8 millions.

Par ailleurs, en décembre, la municipalité a annoncé la baisse des subventions aux associations (moins 600 000 euros), celle du Centre communal d'action sociale (moins 130 000 euros), et la diminution de 1,7 % des charges de personnel, qui se traduira, selon la maire Caroline Cayeux, par des *« départs en retraite non remplacés et moins de stagiaires en été »*. La raison avancée est de faire face à la baisse des dotations de l'État pour un montant de 1,9 million d'euros.

Ce choix affectera des services essentiels comme le CCAS, accentuera les difficultés des associations locales, aggravera les conditions de travail des employés municipaux et accentuera la dégradation des services rendus. Mais qu'importe puisque ces messieurs-dames de la mairie pourront se mirer, satisfaits, dans leur beau miroir d'eau !

Correspondant LO

DR

Alteo – Gardanne : un permis de polluer renouvelé

Le 29 décembre, le préfet de la région PACA a autorisé l'entreprise de production d'alumine Alteo, près de Gardanne, à continuer à rejeter ses déchets en Méditerranée, au milieu d'un parc marin protégé, pendant une période de deux ans, renouvelable trois fois.

DR LA MARSEILLAISE

Stockage des déchets solides, près de l'usine.

Cette usine, qui existe depuis la fin du 19e siècle, extrait de l'alumine à partir de la bauxite. Or cette opération rejette des boues rouges, c'est-à-dire des déchets chargés en fer, aluminium, arsenic et autres éléments métalliques. Cela n'a rien de nouveau puisque déjà en 1966, sous la pression de l'État, l'entreprise a été obligée de construire un conduit pour déverser ses déchets au large, à 8 kilomètres des côtes.

En 1996, elle s'était engagée à trouver une solution pour cesser tout rejet marin avant le 31 décembre 2015. En échange, elle avait été exonérée des taxes sur la pollution, soit environ 10 millions d'euros par an. Mais, durant ces vingt ans, la direction de l'entreprise s'est contentée d'investir dans des filtres qui lui permettent de rejeter des effluents liquides certes un peu moins pollués que les boues rouges, mais toujours toxiques. En outre, ces filtres ont été financés pour moitié par l'agence de l'eau, c'est-à-dire par l'État. Des études menées au printemps 2015 montrent des surconcentrations d'arsenic et de métaux lourds dans la chair de poissons pêchés dans la zone où Alteo rejette ses effluents. Quant aux rejets solides, Alteo se contente de les entasser désormais sur un terrain voisin de l'usine.

À l'approche de l'échéance du 31 décembre 2015, Alteo a fait un véritable chantage à l'emploi. Le préfet et derrière lui Manuel Valls se sont empressés d'y céder, passant outre les protestations de la ministre de l'Écologie Ségolène Royal, qui s'était déclarée contre le renouvellement de l'autorisation.

Menacer de faire payer aux salariés les conséquences de la fin de ce régime d'exception est honteux. Rachetée en 2012 par un fonds d'investissement américain prospère, HIG, l'usine a appartenu auparavant aux trusts Pechiney puis Rio Tinto. Tous ces groupes ont dégagé des profits et la moindre des choses serait que les patrons passés et actuels assument les frais du traitement des déchets de production et, dans l'immédiat, le coût des amendes pour pollution. Mais ce n'est sûrement pas du gouvernement que l'on peut attendre la moindre contrainte dans ce sens.

Claire Dunois

Travail du dimanche chez Zara : un recul social

Un accord sur le travail du dimanche et en soirée a été signé, mardi 29 décembre, entre la direction du groupe Inditex (auquel appartient notamment l'enseigne Zara), la CFDT, syndicat majoritaire, et la CFE-CGC.

Un accord existait déjà chez Inditex, mais des négociations avaient débuté en novembre, à la suite de l'adoption de la loi Macron et de la création de quinze zones touristiques internationales, élargissant les possibilités d'ouverture dominicale. À la suite du nouvel accord, 87 magasins sur les 290 du groupe pourront ouvrir le dimanche, contre une trentaine auparavant.

En contrepartie pour les salariés concernés, il est prévu une majoration des salaires de 110 % le dimanche et de 100 % le soir. Les employés pourront bénéficier de la prise en charge des frais de garde d'enfant et du remboursement des frais de taxi, quand les transports en commun ne fonctionnent plus. Les syndicats signataires insistent sur le volontariat, car il est prévu que, tous les quinze jours, les salariés pourront dire s'ils veulent travailler ou non. Mais on sait ce que vaut ce volontariat, dans cette période de crise où les salaires sont trop faibles pour joindre les deux bouts, où les chefs n'hésitent pas à faire du chantage à l'emploi pour obtenir des candidats au travail du dimanche.

Il reste que cet accord va bien au-delà des préconisations du gouvernement et apparaît plus favorable que ce qui est proposé dans d'autres entreprises, qui cherchent à profiter aussi des opportunités offertes par la loi Macron. Cela explique sans doute que cet accord ait été approuvé par 87 % du personnel du groupe, dans le cadre d'une consultation organisée par la direction.

Mais, même s'il peut sembler avantageux, comme l'affirment les syndicats signataires, cet accord constitue une avancée pour le patronat dans son offensive actuelle sur la question du travail du dimanche, qui ouvre la voie à bien des reculs sociaux. Il est certain que la majorité des patrons du commerce ne sont pas prêts à accepter les mêmes contreparties. Rien ne dit non plus que la direction d'Inditex ne reviendra pas demain sur ses engagements.

Les responsables syndicaux CGT et FO d'Inditex se sont refusés à juste titre à signer l'accord proposé par leur direction, pour ne pas cautionner tous ces reculs à venir.

Aline Urbain

La Poste – Rennes : ignominie patronale

Deux agents de la plateforme Colis du Rheu, près de Rennes, viennent d'être licenciés, après avoir été accusés de harcèlement par la direction du Colis de la façon la plus mensongère qui soit.

L'attribution des promotions avait provoqué des tensions dans l'équipe de nuit, puisque celle-ci ne s'en était vu attribuer aucune. La direction a voulu profiter de cette ambiance délétère pour se débarrasser de ceux qui avaient ouvertement critiqué cette gestion des promotions.

Lors du conseil de discipline du 17 septembre, la direction a sorti une dizaine de témoignages à charge, dont celui d'un cadre et celui du directeur. C'est vraiment ce qui s'appelle être juge et partie ! Pour autant, ces témoignages qui se veulent accusateurs ne révèlent pas grand-chose. Tout au plus reproche-t-on à ces collègues de ne pas dire bonjour à certaines personnes. Cela fait plus que léger comme motif de licenciement.

Les représentants syndicaux avaient une cinquantaine de témoins prêts à démontrer la moralité, le professionnalisme et les compétences des deux collègues. Mais la direction a refusé de les entendre. En fait, dès le début de cette affaire montée de toutes pièces, les patrons avaient choisi d'utiliser cette situation pour se débarrasser de travailleurs connus pour leur combativité, notamment lors des plans de réorganisation de La Poste.

La grande majorité des agents de nuit de la plateforme ont très bien compris que le dossier d'accusation est vide et ils se sont montrés solidaires des accusés. Mais la direction s'en lave les mains. En prenant les décisions les plus ignobles, elle souhaite pouvoir faire fonctionner le site avec un personnel entièrement muselé.

Au travers de ces deux licenciements, c'est bien tous les postiers qui sont attaqués.

Correspondant LO

Galeries Lafayette – Beauvais : débrayages de Noël

À l'appel des syndicats du groupe Galeries Lafayette, 18 salariés des Galeries Lafayette de Beauvais, soit la majorité des employés, ont débrayé pendant deux heures le vendredi 18 décembre, en même temps que leurs collègues d'autres villes comme Nantes ou Besançon. Ils protestent contre le fait que leur direction a jugé bon de n'accorder une prime de Noël de 1 000 euros qu'aux salariés du magasin parisien du boulevard Haussman.

Les Galeries Lafayette ont touché une manne de 7 millions d'euros au titre du crédit impôt compétitivité. Selon la CFDT, 180 millions d'euros de dividendes ont été versés à son actionnaire, la famille Moulin, 21e fortune nationale, qui possède en outre 9,5 % de Carrefour.

Largement de quoi augmenter les salaires des 15 000 personnes employées dans les 280 magasins qui font leur fortune.

Correspondant LO

Compte pénibilité : patronat sans scrupule, gouvernement complice

Le compte pénibilité, créé en janvier 2014, a été présenté comme une compensation à l'augmentation de la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Les salariés travaillant dans des conditions pénibles étaient censés pouvoir partir un peu plus tôt que les autres. Les derniers décrets précisant ce que le gouvernement entend par travail pénible viennent d'être publiés.

Ces dispositions concernent l'exposition au bruit ou aux agents chimiques, la manutention de charges, les postures pénibles, les hautes températures et les vibrations mécaniques. Mais elles reviennent en fait à une autorisation donnée au patronat pour ruiner la santé des travailleurs. Pour le port de charges lourdes, il faudra manipuler 7,5 tonnes cumulées par jour pendant plus de 120 jours par an pour avoir droit à un départ en retraite légèrement avancé. Dans les entreprises qui imposent ce régime, les travailleurs le payent sur leurs vieux jours, ou même bien avant, par des troubles musculaires et finalement par des années de vie en moins. C'est la conséquence directe des cadences, de la chasse aux temps morts ou des économies sur le matériel de levage. Et, qu'il s'agisse du bruit, de la température ou des autres nuisances, des moyens techniques permettraient presque toujours de rester bien en dessous des seuils fixés par ces décrets, quand il ne suffirait pas pour cela d'embaucher du personnel.

Mais ce permis de réduire l'espérance de vie des salariés ne suffit pas au patronat. Il n'a cessé de s'insurger contre ce compte pourtant si dérisoire, et le gouvernement a multiplié les reculades. La fiche individuelle de pénibilité pour chaque salarié, prévue à l'origine, aurait pu

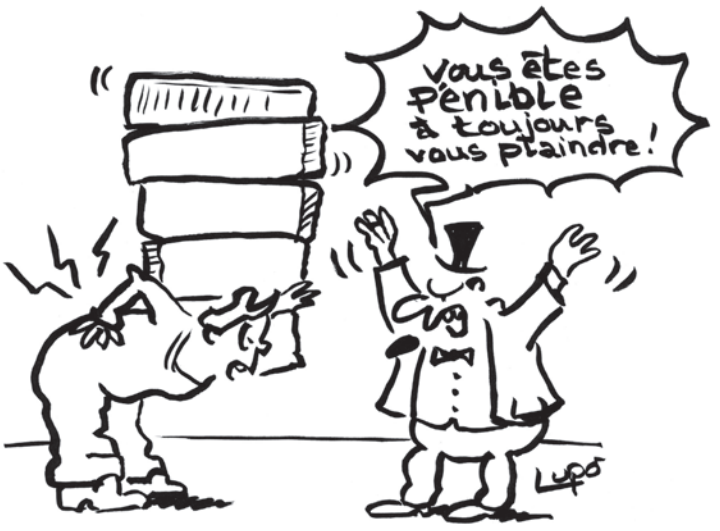

être contestée par certains travailleurs, bien placés pour connaître les risques qu'ils subissaient. Le gouvernement l'a remplacée par l'obligation de déclarer à la caisse de retraite les facteurs de pénibilité auxquels les salariés sont exposés. Ainsi les risques ne sont plus calculés en fonction du travail réel fourni par chacun, mais à partir de référentiels fixés par la branche d'activité pour chaque poste de travail type.

Le patronat a aussi fait retarder au maximum la mise en place du dispositif. Il ne sera opérationnel qu'au 1er juillet 2016 pour les six facteurs de risques concernés par les derniers décrets. Et le Medef ne s'arrête pas en si bon chemin. Il réclame des *« ajustements réglementaires »*, prétendant que ce dispositif *« va sans aucun doute accélérer les destructions d'emplois »*.

Comme si ce n'était pas le patronat qui détruisait les emplois et dégradait la santé des travailleurs, avec la complicité du gouvernement.

Daniel Mescla

La Poste : nouvelle hausse des tarifs

Le prix du timbre a encore augmenté au 1er janvier. Il en coûte désormais 80 centimes, au lieu de 76, pour une lettre prioritaire ne dépassant pas 20 grammes, et 70 centimes, au lieu de 68, pour une lettre non prioritaire. Cette augmentation s'ajoute à celles des années précédentes, et cela devrait continuer puisqu'en 2014 l'État a autorisé La Poste à augmenter ses tarifs de 5,2 % en moyenne chaque année pendant quatre ans.

Une autre mesure effective au 1er janvier rend l'augmentation beaucoup plus lourde dès que la lettre dépasse 20 grammes. Sous prétexte de simplification, La Poste a décidé de supprimer la tranche allant de 21 à 50 grammes et d'instaurer une tarification dite « au multiple » : il « suffit » désormais de mettre deux timbres de base pour un envoi entre 21 et 100 grammes, quatre timbres entre 101 et 250 grammes, six timbres entre 251 et 500 grammes. Ainsi, l'envoi d'une lettre pesant 21 grammes coûte 1,60 euro au lieu de 1,25 euro, soit une augmentation de… 28 % !

Qu'elle prenne comme prétexte la simplification des tarifs ou le manque à gagner du fait de la baisse des volumes de courrier, La Poste se comporte comme n'importe quelle entreprise capitaliste. Pour augmenter ses bénéfices, d'un côté elle augmente les tarifs imposés aux usagers, de l'autre elle supprime les emplois et dégrade les conditions de travail des postiers. C'est ainsi que, au premier semestre 2015, elle a fait 424 millions d'euros de bénéfices, soit une hausse de 31,7 %, sur le dos des salariés et des usagers.

Valérie Fontaine

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Presse Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. – Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 – ISSN 0024-7650 – Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) – Dépôt légal janvier 2016.

Lutte ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 – Télécopie : 01 48 10 86 26

Versez à la souscription de Lutte ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière, en les envoyant à l'adresse suivante : **Lutte ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à une réduction d'impôt de 200 €, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versée par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à ☐ Lutte ouvrière ☐ Lutte de classe

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris

à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18

Tarif des abonnements	*Lutte ouvrière*		*Lutte de classe*
Destination	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Union européenne de l'Ouest, Suisse	38 €	76 €	21 €
Reste de l'Europe	35 €	70 €	20 €
Amérique du Nord , Proche et Moyen Orient, Asie	42 €	84 €	22 €
Afrique, Amérique centrale et du Sud, Océanie	46 €	91 €	24 €
Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.			

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Pour les malvoyants

www.lutte-ouvriere-audio.org

Loi sécuritaire : les coudées franches pour la police

Le projet de loi du gouvernement sur la sécurité transmis au Conseil d'État a été révélé dans le détail par la presse. La police aura les coudées franches.

Ce projet vise, à la fin de la période d'état d'urgence, à institutionnaliser un grand nombre de ses dispositions. Ainsi il introduit une « irresponsabilité pénale » des policiers et des gendarmes lorsqu'ils feront usage de leurs armes en situation extrême. Il permettra une fouille des personnes, des bagages et des véhicules pendant douze heures sur simple autorisation préfectorale, sans mandat de perquisition délivré par la Justice, « aux abords d'installations, d'établissements ou d'ouvrages sensibles ». Et le ministre de l'Intérieur pourra assigner à résidence toute personne qui aura « tenté de se rendre sur un théâtre d'opérations de groupements terroristes »… ou qui sera simplement soupçonné de vouloir le faire ! Voilà le genre de mesures que contient ce projet de loi.

Il en va de ce dernier comme de l'état d'urgence, le gouvernement veut à la fois sembler répondre à l'émotion suscitée par les derniers attentats et en même temps en profiter pour instaurer des mesures qui auraient provoqué bien plus de réactions en temps normal. L'essentiel du projet vise en réalité à court-circuiter des procédures judiciaires traditionnelles. Ce qui demandait le concours d'un juge ne nécessitera désormais plus que la décision d'un officier de police ou d'un préfet.

La prétendue indépendance de la Justice est bien sûr un leurre dans cette société de classe. Les exemples récents, à commencer par l'affaire de la chemise à Air France, ne sont pas rares où cette Justice a considéré comme des criminels des travailleurs se battant pour leur emploi et leur salaire. Mais avec ce genre de loi, sous couvert de lutte contre le terrorisme, le gouvernement montre qu'il compte faire de moins en moins semblant de respecter les formes de ce que les politiciens appellent eux-mêmes « l'État de droit » et qu'implique le respect d'un certain nombre de droits de la personne.

Toutes ces mesures prises au nom de la sécurité s'accumulent sans effet réel contre le terrorisme. Depuis les attentats de janvier 2015 contre *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher, des dizaines de milliers de militaires patrouillent désormais quotidiennement dans les grandes villes. Cela n'a pas empêché les derniers attentats de se produire : les terroristes n'avaient qu'à frapper là où les militaires n'allaient pas. Par contre, elles pourront être utilisées contre les travailleurs cherchant à se défendre.

Pierre Royan

Gattaz : les vœux du Medef

Urgences, électrochoc, le président du Medef, Gattaz, a lancé, dans une interview au quotidien *Les Échos*, son diagnostic censé améliorer la situation économique… du patronat.

Tout commence comme il se doit par un constat. Des points positifs existent, les taux d'intérêt bas et l'euro faible, les pourcentages de marge des entreprises remontent, certes insuffisamment. Mais l'image du pays reste négative : il reste le pays *« des 35 heures et de la taxe à 75 % sur les hauts revenus »*. Bref, c'est l'enfer pour les patrons, du fait d'un *« marché du travail bloqué, verrouillé »*.

Le remède se doit d'être radical, un « plan d'urgence économique » capable de hâter la guérison. À ce titre, les « demi-mesures conjoncturelles » annoncées par Hollande contre le chômage sont inopérantes puisqu'elles restent dans le cadre de ce que Gattaz considère comme un « traitement social du chômage » et non un « vrai traitement économique de l'emploi ». Le PDG de Radiall n'y va pas par quatre chemins mais par quatre mesures, peu surprenantes au demeurant.

Les deux premières permettraient de faciliter les licenciements, prétendument, en bonne logique patronale, pour pouvoir embaucher sans crainte. Il souhaite instituer des « CDI sécurisés » : ce n'est pas une redondance, puisqu'il s'agit de « prévoir en amont les conditions de séparation », donc de sécuriser… les patrons. Ensuite, Gattaz réclame l'instauration d'un barème des indemnités prud'homales, afin que les licenciements se fassent à moindre coût.

Les deux dernières mesures se proposent de faire baisser encore plus ce que ces messieurs appellent le « coût du travail » : ainsi il faudrait mettre en place un « dispositif zéro charge » pour toute embauche dans une PME de moins de 250 salariés, car si les cotisations patronales ont déjà été supprimées au niveau du smic pour la sécurité sociale, elles ne l'ont pas encore été pour l'Unédic, les retraites complémentaires, la formation ! Ensuite, il faudrait un nouvel avatar du contrat de professionnalisation, sans exigence de diplôme, mais avec prise en charge par l'État d'une partie du salaire au smic, plutôt qu'une aide ponctuelle versée au patron sous forme de prime.

Quant à la revendication de la baisse de la fiscalité sur les dividendes (très élevés en 2015) et plus-values, c'est la note finale du tableau bien banal des vœux d'un représentant des patrons à ses pairs.

Viviane Lafont

Fête de Lutte ouvrière
à Argenteuil (Val-d'Oise)

Dimanche 10 janvier

à partir de 11 h 45

Complexe Jean-Vilar – 9, boulevard Héloïse

Meeting à 12 h 30 avec Nathalie Arthaud

(Entrée libre au moment de ce meeting)

Fil rouge

Dernier chic

La marine nationale ne dispose que d'un porte-avions, mais on ne voit que lui à la télévision. Le 1er décembre, le ministre de la Défense Le Drian s'y est rendu en reconnaissance, au large de Calvi, en compagnie de Michel Drucker et de son équipe. Le 4, Hollande y est allé jouer au chef de guerre, au large de la Syrie. Le 19, le ministre américain de la Défense s'y est rendu en visite. Le 31, Le Drian, toujours lui, y est allé réveillonner, dans le Golfe, en compagnie de marins et d'aviateurs.

Hollande ou Le Drian sur un porte-avions de 42 500 tonnes et de 261 m de long, ça a tout de même une autre allure que Sarkozy sur le yacht de Bolloré.

Un patron qui en tient une couche

Le nombre de naissances en France aurait baissé de près de 3 % l'an dernier, et cela inquiète certains dirigeants de maternités privées. Car moins de bébés, cela veut dire moins de bénéfices.

Jean-Loup Durousset, PDG du groupe d'hôpitaux privés Noalys, et directeur d'une maternité à Lyon, menace de supprimer des emplois et réclame des aides de l'État. Il a trouvé une riche idée : que les sommes prévues par l'État pour aider les familles des nouveau-nés, non utilisées du fait de la baisse des naissances, soient affectées aux maternités privées !

Pomper les aides de l'État n'est pas toujours de tout repos, il faut de l'imagination et bien sûr du culot.

Les interdits de l'amour

En Israël, un roman d'amour vient d'être retiré du programme des sections littéraires au lycée par le ministère de l'éducation. Il a été jugé sulfureux car il relate l'idylle entre… une Israélienne et un Palestinien ! Le ministère a évoqué sa crainte que ce livre ne soit un *« encouragement aux unions entre juifs et non-juifs »*, qui menaceraient *« le maintien de l'identité »* juive.

Le tollé déclenché dans le monde culturel israélien a surtout boosté les ventes du livre incriminé… à tel point que son éditeur a lancé une nouvelle impression. Une belle réponse au crétinisme raciste du pouvoir.

Ils ne sont plus Charlie…

La dernière « Une » de *Charlie Hebdo*, un an après les attentats de janvier 2015, a fait réagir des responsables religieux ne l'ayant pas trouvée à leur goût car elle montre un « coupable » des événements qui ressemble à Dieu le père.

Un an après, il semble donc que certains ne soient plus « Charlie » vis-à-vis de ce journal anticlérical, donc ni très catholique, ni très casher, ni très hallal. Ces responsables religieux toutes confessions confondues déclarent qu'il ne faut pas « heurter la foi » des croyants, sans se demander si ce faisant ils n'insupportent pas les athées. Et il faudrait leur rappeler que les pires violences contre les croyants d'une religion viennent en général de la religion voire de l'hérésie concurrente. Même si contre les athées anticléricaux, ils sont prêts à l'unité.

Lutte ouvrière ■ Directeur de publication : Michel Rodinson ■ Commission paritaire n° 1019 C 85576